UN RICHE PASSÉ

Une stratégie du patrimoine pour la Nouvelle-Écosse 2008-2013

NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE
Tourisme, Culture et Patrimoine

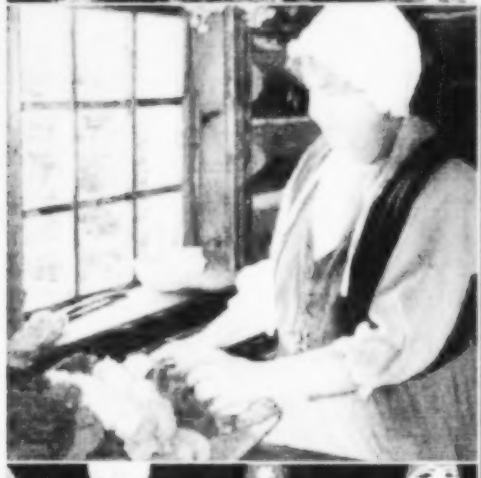

CONTENU

Message du premier ministre...2
Message du ministre...3
Aperçu de la stratégie...4
La somme de nous tous...6
Notre vision...9
Nos valeurs...9
Notre objectif...10

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES...11
1.0 Coordonner les efforts...12
2.0 Développer la durabilité...14
3.0 Accroître la reconnaissance...17

Une histoire à raconter...20
Annexes...21
A. Définitions...21
B. Bases de la stratégie du patrimoine...23
C. Processus et recherche...30
D. Comment s'assemble le tout...36

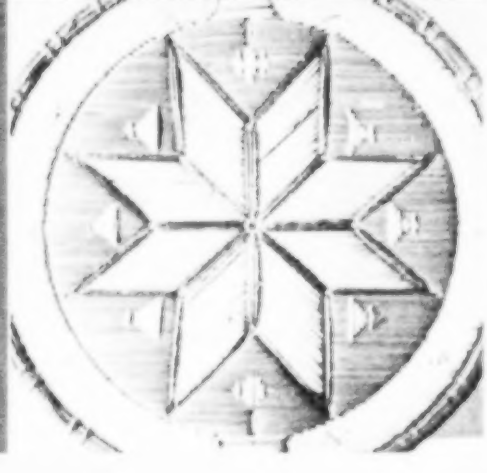

MESSAGE DU PREMIER MINISTRE

Je suis heureux de vous présenter *Un riche passé - Un avenir précieux : Une stratégie du patrimoine pour la Nouvelle-Écosse*, la première stratégie de ce genre dans notre province.

La Nouvelle-Écosse est chanceuse d'avoir un patrimoine aussi riche et diversifié. Il nous offre une connaissance approfondie de notre passé, une excellente compréhension de notre présent, et une fondation solide pour notre avenir. La reconnaissance et la sauvegarde de ce patrimoine est bien plus qu'une bonne chose à faire; c'est en effet essentiel à notre croissance comme peuple.

Cette stratégie présente une vision large et à long terme pour notre patrimoine, et elle est basée sur ce qui est le plus important pour les Néo-Écossais, selon leurs propres commentaires. Par l'entremise de consultations publiques, nous avons appris que les Néo-Écossais chérissent notre patrimoine, et que ce dernier a une signification bien différente pour différentes personnes et différents groupes. Pour cette raison, nous avons défini le patrimoine de façon plutôt vaste afin d'englober le patrimoine culturel, par exemple les artefacts, les édifices, le folklore et les langues, ainsi que le patrimoine naturel, par exemple la terre et l'eau.

Chacun d'entre nous est responsable d'être un intendant du patrimoine. Chaque ordre de gouvernement, chaque entreprise, chaque organisme, chaque communauté et, en effet, chaque Néo-Écossais doit partager la préservation et la célébration du patrimoine.

La Province de la Nouvelle-Écosse investit énormément dans notre patrimoine, par l'entremise du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine, et de nombreux autres ministères et organismes. Cette stratégie établit un lien à d'autres stratégies et initiatives du gouvernement et nous aidera à simplifier la façon dont nous travaillons ensemble pour assurer la gestion des enjeux et des ressources du patrimoine dans le futur.

Le patrimoine unique de la Nouvelle-Écosse nous définit. Il enrichit notre qualité de vie, attire les visiteurs et les immigrants, contribue à notre bien-être économique et fait de la Nouvelle-Écosse un endroit où il fait bon vivre, travailler et faire affaire. Nous avons hâte de travailler avec tous nos partenaires pour mettre en œuvre cette stratégie et pour nous assurer que le patrimoine que nous laisserons à nos enfants et à nos petits-enfants est aussi riche que celui dont nous avons hérité.

Rodney MacDonald

L'honorable Rodney MacDonald
Premier ministre de la Nouvelle-Écosse

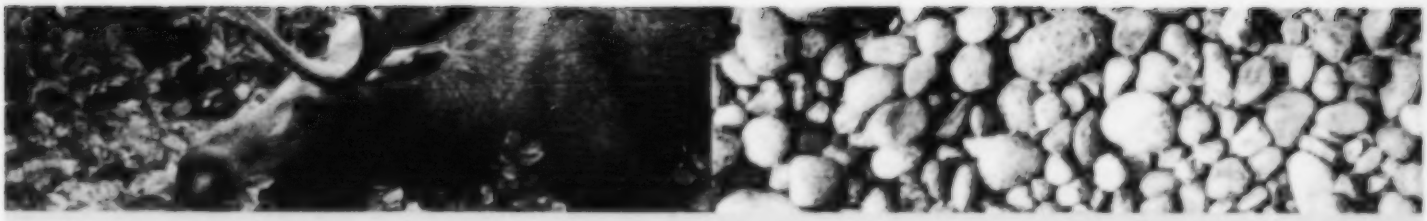

MESSAGE DU MINISTRE

Un riche passé - Un avenir précieux : Une stratégie du patrimoine pour la Nouvelle-Écosse démontre l'engagement du gouvernement envers la préservation, la protection et la promotion de notre patrimoine commun au profit de toutes les générations de Néo-Écossais.

Le patrimoine riche et unique de la Nouvelle-Écosse est l'un de nos biens les plus précieux, mais nous savons qu'il y a de nombreux défis à relever dans ce secteur. En 2005, nous avons entamé le processus d'élaboration d'une stratégie complète qui abordera les enjeux et qui guidera le gouvernement dans la gestion des ressources du patrimoine pour l'avenir.

Avec l'aide du groupe de travail sur la stratégie du patrimoine de Voluntary Planning et de nos nombreux partenaires dans le secteur, nous avons effectué des consultations avec des Néo-Écossais individuels, des groupes et organismes qui travaillent dans le secteur du patrimoine et d'autres compétences afin d'identifier les priorités et d'élaborer cette stratégie.

Pendant tout le processus, il était évident que les Néo-Écossais prennent à cœur notre patrimoine. J'aimerais reconnaître les gens qui travaillent dans notre secteur, dont bon nombre sont des bénévoles, qui sont des intendants et des défenseurs du patrimoine, ainsi que les personnes qui ont contribué leur temps et leur expertise à la création de cette stratégie.

Un riche passé - Un avenir précieux offre un cadre de travail vaste pour la gestion de nos ressources du patrimoine de façon plus coordonnée et plus efficace au cours des cinq prochaines années, et il s'agira d'un élément essentiel à un avenir durable pour notre précieux patrimoine. J'ai hâte de travailler en partenariat avec mes collègues au gouvernement et dans le secteur du patrimoine, ainsi qu'avec tous les Néo-Écossais pour réaliser notre vision commune du patrimoine.

L'honorable Bill Dooks
Ministre
Tourisme, Culture et Patrimoine

APERÇU DE LA STRATÉGIE

Un riche passé — Un avenir précieux **est une stratégie du gouvernement de la Nouvelle-Écosse qui reconnait l'importance du patrimoine pour ce que nous sommes et tout ce que nous pouvons devenir. La stratégie formule et détaille trois orientations, ou centres d'intérêt, que le gouvernement prendra au cours des cinq prochaines années. En concentrant les efforts, elle assurera la préservation, la protection, la promotion et la présentation de notre patrimoine pour les générations présentes et futures.**

Notre vision est de permettre à tous les Néo-Écossais, aujourd'hui et à l'avenir, de connaître, d'apprécier et d'expérimenter le patrimoine qui façonne notre province.

Le **patrimoine** est le bagage que la société hérite des générations précédentes et qui, selon elle, mérite que des mesures spéciales soient prises pour le conserver pour les générations futures. Il comprend notamment le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel.

Le **patrimoine culturel matériel** inclut les artéfacts, les immeubles et les documents.
Le **patrimoine culturel immatériel** inclut le folklore, la langue, l'histoire orale, la musique, les habiletés et les systèmes de croyances.
L'**héritage naturel** inclut la terre, l'eau, l'air et la faune.

L'objectif du gouvernement est de s'assurer que le patrimoine demeure une part vitale de l'avenir de la Nouvelle-Écosse, enrichissant à la fois les citoyens et la société. Pour y arriver, il vise à

- célébrer la diversité des traditions, des objets, des histoires, de la musique, des langages et des endroits patrimoniaux particuliers aux Néo-Écossais
- priser les partenariats comme moyens essentiels et efficaces d'obtenir des résultats
- créer un système durable de ressources provincialement significatives pour le patrimoine naturel et culturel
- organiser une infrastructure solide, une équipe de travail qualifiée et des programmes et services se conciliant avec la croissance et le changement
- fournir une éducation du public qui accroît la compréhension, la conscience et le respect du patrimoine varié de la Nouvelle-Écosse
- faciliter l'apport du patrimoine unique provenant de la culture mi'kmaw, indigène à la province, ainsi que de celui des cultures fondatrices telles la culture acadienne, afro-néo-écossaise et gaélique

La première (1) orientation de la stratégie est d'mieux coordonner les efforts de ceux qui partagent la responsabilité de préserver, de protéger, de promouvoir et de présenter le patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Développer des rôles d'intendance en coordination avec des politiques et des mécanismes d'aide à l'intérieur du gouvernement provincial et dans l'ensemble des gouvernements.
2. Améliorer les communications, la collaboration et la coordination entre le gouvernement et les partenaires non gouvernementaux et communautaires.

La seconde (2) orientation de la stratégie est d'améliorer le développement et la gestion durable de toute l'étendue du patrimoine significatif de la province.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Définir, préserver et protéger les patrimoines naturel et culturel importants.
2. Donner priorité aux biens patrimoniaux existants et faire correspondre les ressources.
3. Développer un effectif qualifié afin de fournir des services dans les principaux secteurs du patrimoine.
4. Développer un cadre législatif et politique moderne pour le patrimoine.
   Créer une stratégie financière afin de soutenir le développement du patrimoine et maximiser l'utilisation des ressources existantes pour tous les intervenants.

La troisième (3) orientation de la stratégie est d'accroître la conscience publique de la valeur et de la pertinence du riche patrimoine de la province.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Rehausser la conscientisation et la compréhension des rôles et des bénéfices du patrimoine pour la société, l'économie, l'environnement, la santé et les loisirs.
2. Améliorer la promotion des occasions pour les Néo-Écossais et les visiteurs de faire l'expérience de notre patrimoine et d'en comprendre la valeur et la pertinence.
3. Améliorer notre capacité à développer des produits et des programmes qui interprètent, présentent et partagent nos nombreuses histoires patrimoniales de façon captivante.
4. Accroître les occasions pour les étudiants de faire l'expérience de notre patrimoine et d'en comprendre la valeur et la pertinence.

LA SOMME DE NOUS TOUS

Lorsqu'un enfant nous demande de lui raconter une histoire, nos esprits se tournent vers le passé. Jusqu'à tout ce que nous connaissons – jusqu'aux endroits, personnes, pratiques et croyances. Jusqu'à tout ce qui nous façonne pour, à notre tour, façonner l'histoire que nous racontons.

C'est ça le patrimoine. C'est la somme de tout ce que nous sommes qui nous permet d'écrire notre propre histoire. Et en Nouvelle-Écosse, choyés par notre patrimoine fort et varié, nous avons le potentiel de créer quelque chose de captivant.

Plus que des artéfacts et des archives, le patrimoine est une combinaison de tout ce qui nous définit, de ce qui fait de nous des Néo-Écossais. C'est les traditions que nous perpétuons, les libertés que nous chérissons, la musique que nous jouons, les outils que nous utilisons. C'est la berceuse que l'on nous a chantée dans les bras de nos parents et les histoires familiales que partageaient nos grands-parents. C'est les édifices qui nous protègent et les beautés naturelles avec lesquelles nous nous ressourçons. Toutes ces choses, et bien plus, sont fondées sur notre patrimoine.

Reconnaître et sauvegarder ce patrimoine n'est pas simplement bien. C'est essentiel à notre croissance en tant que peuple. Le patrimoine nous donne une connaissance profonde de notre passé, une compréhension claire de notre présent et une fondation solide pour notre avenir.

Les Néo-Écossais en ont une compréhension fondamentale et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse aussi. Ce dernier se consacre à préserver, protéger, promouvoir et présenter notre patrimoine commun au bénéfice de tous les Néo-Écossais, ceux de cette génération et de celles qui suivront. La stratégie contenue dans ces pages décortique la manière ciblée et assurée avec laquelle le gouvernement de la Nouvelle-Écosse y parviendra. *Un riche passé - Un avenir précieux* est un plan provincial de cinq ans qui guidera le gouvernement lors de son travail en partenariat pour assurer que le patrimoine que nous laisserons soit aussi riche que celui dont nous avons hérité.

Des musées et bien plus

Un point de départ pour le développement de cette stratégie, comme ce l'était pour les fondements du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board, était d'atteindre une compréhension collective de ce que signifie le mot « patrimoine ». Le rapport final du groupe de travail notait que les Néo-Écossais ont une définition large du patrimoine et qu'ils en font l'expérience de diverses façons. Le gouvernement est d'accord avec l'envergure de cette interprétation et adopte la définition offerte :

> Le **patrimoine** est le bagage que la société hérite des générations précédentes et qui, selon elle, mérite que des mesures spéciales soient prises afin de le conserver pour les générations futures. Il comprend notamment le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel. (Voir annexe A, *Définitions*)

Le patrimoine culturel matériel est constitué par exemple d'artéfacts, d'immeubles et de documents. Le patrimoine culturel immatériel inclut le folklore, la langue, l'histoire orale, la musique, les compétences et les systèmes de croyances. L'héritage naturel inclut la terre, l'eau, l'air et la faune.

L'étendue de cette définition du patrimoine se reflète dans la portée des services et des programmes publics qui préservent, protègent, promeuvent et présentent le patrimoine. Le gouvernement gère la famille des musées de la Nouvelle-Écosse comptant 27 musées provinciaux, entretient plus de 200 édifices patrimoniaux, conserve et prend soin d'une collection dénombrant plus d'un million d'artéfacts et de spécimens et assiste l'opération de musées communautaires et d'autres installations patrimoniales.

Par ailleurs, le gouvernement gère les parcs provinciaux et les terres de la Couronne, préserve et fait la promotion, grâce à différents bureaux provinciaux, de nos cultures uniques et administre la législation sur le patrimoine naturel et culturel. Ces activités, et une multitude d'autres gérées en solo par la province ou en partenariat fédéral, municipal ou communautaire, se combinent pour former un système patrimonial vaste et complet.

Étant donné l'étendue des responsabilités, le gouvernement croit que la planification est impérative s'il veut agir de façon coordonnée et systématique. Les orientations soulignées dans cette stratégie définissent les endroits où le gouvernement mettra ses énergies et ses efforts durant les années à venir pour réaliser les meilleurs gains en développement patrimonial. Il veut s'assurer que l'on chérisse notre passé, pour que notre avenir puisse être prospère.

Plusieurs têtes, plusieurs cœurs

Développer une stratégie efficace requiert plusieurs têtes et plusieurs cœurs. Pour cela, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est redevable au groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board, de même qu'aux nombreux Néo-Écossais qui ont parlé ou écrit à ses membres à propos de leurs inquiétudes et de leurs aspirations quant au patrimoine dans notre province.

Le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine, avec l'aide de la Federation of Nova Scotian Heritage, a mandaté le Voluntary Planning Board afin qu'il consulte les Néo-Écossais pour s'assurer que cette stratégie reflétait correctement le patrimoine auquel ils accordaient de la valeur. Le Voluntary Planning Board fonda alors le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine qui, durant plus de 16 mois à partir de l'automne 2005, tint des réunions à travers la province. Parmi elles, il y eut 22 rencontres en salle communautaire et des discussions avec plusieurs organisations et spécialistes du patrimoine. Le groupe de travail a également reçu 500 propositions écrites et résultats de recherches. Le niveau et la qualité de la participation en ont dit beaucoup sur l'engagement et l'intérêt envers le secteur du patrimoine dans notre province.

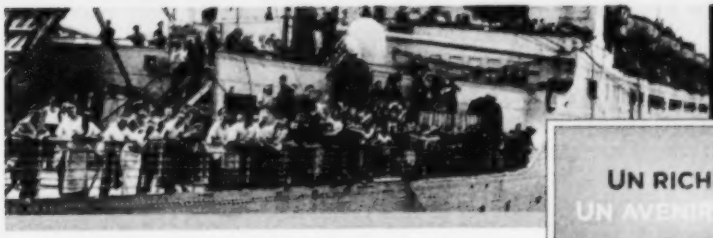

En décembre 2006, le groupe de travail a publié son rapport final qui contenait 59 recommandations couvrant une gamme de sujets. En développant cette stratégie provinciale, le gouvernement a répondu à la demande : prendre des décisions déchirantes, investir davantage dans le patrimoine et créer plusieurs partenariats clés. Il s'est aussi engagé à aborder, avec d'autres gouvernements et organisations, les recommandations qui s'inscrivent dans leurs mandats.

Le processus de planification de cette stratégie n'a pas cherché à reprendre le travail considérable du groupe de travail, notamment son évaluation de l'environnement actuel. Les découvertes et les recommandations du groupe de travail ont plutôt éclairé le développement du document *Un riche passé — Un avenir précieux* et leur influence est perceptible tout au long de cette stratégie. À l'annexe B, nous donnons un chapitre clé du rapport du groupe de travail intitulé *Bases de la stratégie du patrimoine*. Pour le texte complet du rapport du groupe de travail, *L'avenir de notre patrimoine : Une responsabilité partagée*, visitez le <www.gov.ns.ca/vp/Task_Force/Heritage/Heritage.html>.

Suite à la publication du rapport du groupe de travail, le gouvernement a lancé un processus en deux étapes afin de développer sa stratégie du patrimoine. La première étape examinait les possibilités et les enjeux critiques alors que la seconde se consacrait à faire des choix stratégiques dans un contexte gouvernemental. L'annexe C, *Processus et recherche*, donne de plus amples détails à propos de ces étapes. Par ailleurs, l'annexe D, *Comment s'assemble le tout*, examine l'alignement de la stratégie du patrimoine avec le travail déjà entrepris à travers le gouvernement pour aborder la prospérité durable et l'avenir environnemental de la Nouvelle-Écosse.

Notre compréhension du patrimoine et notre engagement collectif envers lui peuvent s'avérer deux des plus grandes forces de cette province alors que nous contemplons un avenir rempli de possibilités. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse publie cette stratégie avec la certitude que ses trois orientations ou centres d'intérêt nous guideront vers la réalisation de ces possibilités, pour les générations présentes et futures.

NOTRE VISION

Tous les Néo-Écossais, aujourd'hui et à l'avenir, découvriront, connaîtront et apprécieront le patrimoine de leur province.

Cette vision, proposée par le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Boardet adoptée par le gouvernement, reflète la diversité des espérances et des intérêts des Néo-Écossais, et plus spécifiquement des intervenants du secteur du patrimoine. En nous concentrant à réaliser cette vision, nous nous assurons que notre patrimoine sera chéri pour les générations à venir.

NOS VALEURS

Plusieurs valeurs soutiennent le travail que le gouvernement effectue pour atteindre cette vision. Elles fournissent une assistance durable aux décisions prises par le gouvernement, aux initiatives qu'il amorce et aux relations qu'il établit avec ses partenaires.

- **Le patrimoine**
  - célèbre la diversité et le caractère unique de la Nouvelle-Écosse
  - améliore la qualité de vie de chacun
  - contribue à la prospérité
  - contribue aux possibilités d'éducation permanente
  - est intrinsèque au sens identitaire, au sens communautaire et à la fierté d'une population
  - est essentiel à la préservation, au développement et à la longévité des communautés néo-écossaises
- **L'intendance du patrimoine est importante pour les Néo-Écossais.**
- **L'intendance du patrimoine est une responsabilité partagée. Tous les Néo-Écossais ont un rôle à jouer dans la préservation, la protection et la promotion de notre patrimoine.**

NOTRE OBJECTIF

Agissant pour le bien public, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse préserve, protège, promeut et présente les ressources patrimoniales naturelles et culturelles de la province. Son objectif est de s'assurer que le patrimoine demeure une part vitale de l'avenir de la Nouvelle-Écosse, enrichissant à la fois les citoyens et la société.

Cet objectif démontre l'intention du gouvernement d'intégrer et de soutenir les efforts de son programme patrimonial à travers les ministères et les organismes. Pour réussir, le gouvernement vise à

- **célébrer la diversité des traditions, des objets, des histoires, de la musique, des langages et des endroits patrimoniaux particuliers aux Néo-Écossais**
- **priser les partenariats comme moyens essentiels et efficaces d'obtenir des résultats**
- **créer un système durable de ressources provincialement significatives pour le patrimoine naturel et culturel**
- **organiser une infrastructure patrimoniale solide, un effectif qualifié ainsi que des programmes et services se conciliant avec la croissance et le changement**
- **fournir une éducation du public qui accroît la compréhension, la conscience et le respect du patrimoine varié de la Nouvelle-Écosse**
- **faciliter l'apport du patrimoine unique provenant de la culture mi'kmaw, indigène à la province, ainsi que des cultures fondatrices tels la culture acadienne, afro-néo-écossaise et gaélique**

Le gouvernement est impliqué activement dans la gestion du patrimoine et il est à noter qu'il prend ses responsabilités dans les contextes touchant les ressources naturelles, les réglementations et mandats établis par la loi, les programmes et services ainsi que dans l'évaluation intégrée des enjeux stratégiques concernant le patrimoine à travers ses ministères et organismes.

Toutefois, en fin de compte, la responsabilité du patrimoine nous incombe à tous – à tous les niveaux du gouvernement et à chaque Néo-Écossais. Il appartient à chaque organisation qui se voit comme gardienne de notre riche passé et à chaque communauté ou entreprise qui pourrait influencer ou être influencée par l'avenir du patrimoine provincial. Le patrimoine est une responsabilité partagée et son intendance est collective. Pour être un intendant efficace, chaque Néo-Écossais doit s'intéresser à notre patrimoine et le défendre.

NOS ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1. Coordonner les efforts

L'orientation stratégique 1.0 consiste à mieux coordonner les efforts de ceux qui partagent la responsabilité de préserver, de protéger, de promouvoir et de présenter le patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Développer des rôles d'intendance en coordination avec des politiques et des mécanismes d'aide à l'intérieur du gouvernement provincial et dans l'ensemble des gouvernements.
2. Améliorer les communications, la collaboration et la coordination entre le gouvernement et les organismes non gouvernementaux et communautaires.

2. Développer la durabilité

L'orientation stratégique 2.0 consiste à améliorer le développement et la gestion durable de toute l'étendue du patrimoine significatif de la province.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Définir, préserver et protéger le patrimoine naturel et culturel significatif.
2. Donner priorité aux biens patrimoniaux existants et faire correspondre les ressources.
3. Développer un effectif qualifié pour fournir des services dans les principaux secteurs du patrimoine.
4. Développer un cadre législatif et politique moderne pour le patrimoine.
5. Créer une stratégie financière afin de soutenir le développement du patrimoine et maximiser l'utilisation des ressources existantes pour tous les intervenants.

3. Accroître la reconnaissance

L'orientation stratégique 3.0 consiste à accroître la conscience publique de la valeur et de la pertinence du riche patrimoine de la province.

Pour y arriver, le gouvernement va

1. Rehausser la conscientisation et la compréhension des rôles et des bénéfices du patrimoine pour la société, l'économie, l'environnement, la santé et les loisirs.
2. Améliorer la promotion des possibilités pour les Néo-Écossais et les visiteurs de faire l'expérience de notre patrimoine et d'en comprendre la valeur et la pertinence.
3. Améliorer notre capacité à développer des produits et des programmes qui interprètent, présentent et partagent nos nombreuses histoires patrimoniales de façon captivante.
4. Accroître les occasions pour les étudiants de faire l'expérience de notre patrimoine et d'en comprendre la valeur et la pertinence.

1. Coordonner les efforts

La première orientation stratégique est de mieux coordonner les efforts de ceux qui partagent la responsabilité de préserver, de protéger, de promouvoir et de présenter le patrimoine de la Nouvelle-Écosse. En appliquant avec succès les initiatives suivantes, les ministères gouvernementaux, les organismes, les organisations non gouvernementales et les partenaires communautaires travailleront ensemble plus efficacement afin d'en arriver à une vision commune de l'intendance du patrimoine de la Nouvelle-Écosse. Chacun aura une vision claire de ses rôles et responsabilités.

1.1 Développer des rôles d'intendance en coordination avec des politiques et des mécanismes d'aide à l'intérieur du gouvernement provincial et dans l'ensemble des gouvernements.

Initiatives prioritaires	Activités
Établir une équipe provinciale interministérielle pour l'application de la stratégie du patrimoine **L'équipe comprendra des représentants des ministères et offices principaux du gouvernement avec le rôle de faire avancer le mandat du patrimoine. Elle se réunira au moins deux fois par année**	**L'équipe coordonnera le déploiement de la stratégie du patrimoine par le gouvernement. Entre autres choses, elle va** - Faciliter une assemblée gouvernementale annuelle sur le patrimoine pour discuter des enjeux politiques et des occasions de partager et maximiser les ressources. - Présenter chaque année un rapport à propos de l'assemblée sur le patrimoine aux sous-ministres. - Soutenir l'application du cadre de gestion du littoral provincial. - Approuver les *Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada*, qui aident les propriétaires à entretenir leurs propriétés sans conséquence néfaste sur leur valeur patrimoniale. - Travailler plus étroitement avec les ministères pour développer des initiatives patrimoniales émanant des premières cultures et des cultures indigènes de la province. - Contribuer à la préservation et à la croissance de la communauté acadienne et francophone, comme exposé dans la *Loi sur les services en français*.
Accroître les possibilités de partenariats avec les autres paliers du gouvernement.	**Les projets inclus dans cette initiative vont** - Célébrer et améliorer les projets naissant du comité sur la culture et le patrimoine du Forum tripartite Mi'kmaq-Nouvelle-Écosse-Canada. - Développer, en coopération avec les Premières nations mi'kmaw, des approches pour soutenir la protection et la revitalisation de la langue mi'kmaw, en commençant avec le travail du gouvernement, en collaboration avec les Mi'kmaq, pour documenter la langue mi'kmaw afin de créer une référence historique et un outil d'enseignement. - Développer, avec Héritage Canada, une politique qui reconnait la culture afro-néo-écossaise ainsi que la culture et la langue gaéliques comme deux des premières cultures du pays et qui fournit une aide financière conséquente.

		- Accroître l'engagement municipal envers le patrimoine bâti en travaillant avec les gouvernements municipaux à travers le Programme provincial pour les biens patrimoniaux et l'Initiative des endroits historique fédérale/provinciale/territoriale. - Travailler de concert avec le Council of Nova Scotia Archives afin d'encourager les municipalités à soutenir ou à développer des archives municipales.

1.2 Améliorer les communications, la collaboration et la coordination entre les partenaires gouvernementaux, non gouvernementaux et communautaires.

1.2.1	Initiatives prioritaires	Activités
	Travailler de concert avec le Conseil des gouverneurs du Musée de la Nouvelle-Écosse, le comité consultatif sur les biens patrimoniaux ainsi que des partenaires du secteur dans le but d'établir un comité du secteur patrimonial.	Pour assurer le développement stratégique d'un comité du secteur patrimonial, nous travaillerons en équipe pour analyser les enjeux, revoir les meilleures pratiques reliées au gouvernement, à l'adhésion et aux budgets et afin d'inclure les cultures indigènes et les autres anciennes cultures de la province.
1.2.2	**Travailler avec des organismes non gouvernementaux, des groupes communautaires, des organisations et des membres du public pour faire progresser des objectifs communs.**	**Certaines activités clés de ce partenariat vont** - Soutenir les efforts pour obtenir aux sites des falaises fossilifères de Joggins et Grand-Pré la désignation d'éléments du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). - Continuer de soutenir le développement de Mi'kmawey Debert, une initiative pour fournir aux Mi'kmaq un endroit où raconter leurs histoires, protéger leur passé et explorer leur histoire. - Travailler de concert avec le conseiller aux archives du Council of Nova Scotia Archives pour donner une formation ainsi que des programmes et services d'assistance à la communauté des archives. - Créer un programme provincial de développement des archives pour partager les frais des projets qui améliorent et étendent la gestion de la préservation et l'accès public au patrimoine des archives. - Assurer la durabilité du projet Passage, qui aide les musées communautaires avec la numérisation et la gestion de l'information, en travaillant avec la Federation of Nova Scotia Heritage et le secteur des musées pour partager les frais du projet. - Améliorer le soutien aux musées administrés localement appartenant au Musée de la Nouvelle-Écosse afin de développer des plans stratégiques. - Finaliser une stratégie d'assistance pour mieux éduquer et impliquer les intervenants et le public dans la gestion de l'environnement et la prise de décision.

Mesurer le succès
Un rapport annuel de l'équipe d'application de la stratégie du patrimoine destine au sous-ministre évaluera le succès du gouvernement à coordonner les efforts des ministères provinciaux et des autres intervenants du secteur patrimonial.

Lien avec le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board
Les initiatives prioritaires et les activités indiquées sous cette orientation stratégique abordent des recommandations à l'égard du patrimoine culturel immatériel, de la diversité culturelle, du patrimoine bâti, de la gouvernance du patrimoine, des archives, du patrimoine naturel et de la planification.

2. Développer la durabilité

La deuxième orientation stratégique consiste à améliorer le développement et la gestion durable de toute l'étendue du patrimoine significatif de la province. En appliquant avec succès les initiatives de cette orientation stratégique, les gouvernements, les communautés, les organisations du secteur privé et les individus travailleront ensemble pour soutenir le patrimoine de façon à assurer sa viabilité et sa vitalité dès maintenant et pour les générations futures. Le système de nos biens patrimoniaux les plus chers sera géré de façon durable en se basant sur des plans réalistes et créatifs pour fournir des produits et services de haute qualité. Les ressources seront allouées selon des critères objectifs, incluant la gestion et le partage efficaces des ressources.

2.1	Définir, préserver et protéger le patrimoine naturel et culturel significatif.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
2.1.1	**En travaillant avec le secteur patrimonial, déterminer des stratégies pour la protection proactive et le développement des riches ressources patrimoniales de la province.**	**Fondamentalement, toutes les orientations et les initiatives indiquées dans cette stratégie renforceront le système patrimonial et aideront à la protection proactive et la gestion des ressources. Les activités reliées à cette initiative peuvent inclure des stratégies portant sur la collection provinciale d'artéfacts et de spécimens, des stratégies qui** - Supportent le développement continu d'une stratégie de conservation pour la collection provinciale et une attention accrue sur la gestion de la préservation et des mesures de conservation préventive en archives. - Travaillent avec la communauté mi'kmaw pour se doter de la capacité de garder et d'interpréter les artéfacts et les expériences patrimoniales pour assurer l'authenticité de l'interprétation et de la présentation du patrimoine Mi'kmaw. **Via la loi sur les objectifs environnementaux et la prospérité durable (*Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act*), nous adopterons des stratégies pour assurer la durabilité du capital naturel de la province dans le domaine des forêts, des minerais, de la biodiversité, des parcs et des activités de plein air. Spécifiquement, le gouvernement va** - Établir une politique pour prévenir les pertes nettes en zones humides d'ici 2009. - Développer une stratégie de gestion des ressources en eau d'ici 2010. - Développer une stratégie en ressources naturelles d'ici 2010. - Travailler à protéger 12 pour cent de masses continentales d'ici 2015.

2.2	Donner priorité aux biens patrimoniaux existants et faire correspondre les ressources.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
2.2.1	**Compléter une étude environnementale pour déterminer ce qui est important (à l'échelle nationale, provinciale et locale) et développer des éléments de considération pour définir ce qui est important pour la province de la Nouvelle-Écosse.**	Établir les paramètres de ce qui est provincialement important aidera le gouvernement à définir son mandat et à faire correspondre des ressources de façon plus efficace. Une définition plus claire de ce qui importe à la province aidera les autres ordres du gouvernement à clarifier leurs rôles et responsabilités et à déceler les failles dans le soutien.
2.2.2	**Travailler avec le Council of Nova Scotia Archives pour affiner la stratégie d'acquisition des archives ainsi que sur des projets conjoints afin de maximiser les bénéfices pour le secteur des archives et le grand public.**	Les activités reliées à cette initiative peuvent inclurent la rationalisation des acquisitions et de l'administration des archives à travers la province, de même que la numérisation et le microfilmage en coopération.
2.3	Développer un effectif qualifié pour fournir des services dans les principaux secteurs du patrimoine.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
2.3.1	**Promouvoir la valeur des travailleurs du patrimoine dans les communautés néo-écossaises et pour l'économie provinciale en général.**	Le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a souligné les défis concernant les ressources humaines dans ce secteur. Le gouvernement définira les manques en termes de fonctions muséologiques et améliorera la formation et les possibilités de développement pour les travailleurs du patrimoine, les bénévoles, les étudiants et les professionnels à mi-carrière. **Les projets reliés à cette initiative vont** - Déterminer et soutenir le développement des habiletés en archéologie, en interprétation, en affaires/marketing, en géologie et en anthropologie. - Explorer les possibilités de programmes de formation, de stage et de mentorat.
2.4	Développer un cadre législatif et politique moderne pour le patrimoine.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
2.4.1	**Revoir toute la législation patrimoniale.**	Le gouvernement réexaminera la loi sur les biens patrimoniaux (*Heritage Property Act*) en 2008, une loi qui a été désignée comme un sujet de préoccupation par le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board. Il réexaminera également la loi relative aux trésors trouvés (*Treasure Trove Act*), la loi sur la protection des endroits spéciaux (*Special Places Protection Act*) et la loi sur la protection des cimetières (*Cemeteries Protection Act*) au cours des cinq prochaines années, en consultation avec les partenaires du secteur et des communautés.

2.5	Créer une stratégie financière pour soutenir le développement du patrimoine et maximiser l'utilisation des ressources existantes pour tous les intervenants.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
2.5.1	**Mené par l'équipe d'application de la stratégie (voir l'initiative prioritaire 1.1.1), déterminer l'investissement provincial total dans le patrimoine.**	Avec le temps, recueillir des informations pour monter une base de référence sur le patrimoine aidera le gouvernement à évaluer les tendances en investissement. Ces données lui permettront également de déceler des manques de fonds et de prendre les meilleures décisions dans des domaines comme celui du réinvestissement dans le programme provincial sur le patrimoine bâti.
2.5.2	**Conduire un examen des meilleures pratiques en option de financement.**	Le gouvernement explorera des options de financement, incluant les fonds de dotation, les campagnes d'adhésion et le regroupement d'attraits patrimoniaux. **Le travail lié à cette initiative va** - Rassembler des données pour déterminer l'effet levier pour chaque dollar d'investissement gouvernemental dans le patrimoine. - Réunir et communiquer les contributions volontaires en nature au patrimoine.
2.5.3	**Examiner et évaluer la structure du Musée de la Nouvelle-Écosse et des programmes de financement de musée en partenariat avec le Conseil des gouverneurs du Musée de la Nouvelle-Écosse et les dirigeants du secteur.**	Le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a recommandé une étude et une restructuration du Musée de la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement va analyser la structure.

Mesurer le succès
Le succès du gouvernement dans l'amélioration du développement et de la gestion durable de toute l'étendue du patrimoine significatif de la province sera évalué en termes de
- rendement économique de l'investissement sur le patrimoine
- augmentation des investissements du secteur privé
- heures totales de bénévolat en nature investies

Lien avec le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board
Les initiatives prioritaires et les activités indiquées sous cette orientation stratégique abordent les recommandations par rapport à la promotion du patrimoine, aux musées, à la diversité culturelle, aux travailleurs du secteur du patrimoine, à l'archéologie et la paléontologie, au patrimoine culturel sous-marin, au patrimoine naturel, à l'éducation et à la planification.

3. Accroître la reconnaissance

La troisième orientation stratégique consiste à accroître la conscience publique de la valeur et de la pertinence du riche patrimoine de la province. En appliquant avec succès les initiatives de cette orientation stratégique, un nombre important de Néo-Écossais découvriront le patrimoine comme étant significatif dans leur vie personnelle, se sentiront responsables de leur patrimoine diversifié et le partageront activement avec les visiteurs. Ils plaideront aussi pour le patrimoine en tant que partie intégrante d'une qualité de vie élevée et de la prospérité durable de leur communauté. De plus, tous les écoliers feront l'expérience du patrimoine néo-écossais à travers leur éducation, du primaire à la douzième année.

3.1	Rehausser la conscientisation et la compréhension des rôles et des bénéfices du patrimoine pour la société, l'économie, l'environnement, la santé et les loisirs.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
3.1.1	**Développer un cadre de communication pour guider et concentrer les activités destinées à rehausser la conscientisation et la compréhension du patrimoine.**	Le gouvernement mènera des sondages et des recherches pour renseigner la planification de la communication et pour obtenir une base de référence sur les perceptions du public par rapport au patrimoine et aux bénéfices du développement et de l'entretien des initiatives et des sites patrimoniaux. Des sondages subséquents en observeront la progression et détermineront les enjeux. La recherche inclura une vérification des activités de communication des ministères gouvernementaux provinciaux dans le but de coordonner les efforts et leur donner plus de poids.
3.1.2	**Promouvoir la relation entre le patrimoine et ses bénéfices environnementaux.**	Les projets inclus dans cette initiative vont - Continuer la recherche avec les intervenants environnementaux pour lier la conservation du patrimoine bâti avec la durabilité de l'environnement. - Promouvoir et préserver les connaissances traditionnelles, par souci envers le développement rural durable, à travers l'enseignement des méthodes de lutte antiparasitaire traditionnelles. - Augmenter la connaissance et le relief des rivières du patrimoine canadien en Nouvelle-Écosse en tant qu'exemples de l'intendance publique.
3.2	Améliorer la promotion des possibilités pour les Néo-Écossais et leurs visiteurs de faire l'expérience de notre patrimoine et d'en comprendre la valeur et la pertinence.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
3.2.1	**Développer une campagne de conscientisation pour accroître l'appréciation des Néo-Écossais envers les avantages du patrimoine.**	Le gouvernement fera la promotion du patrimoine en utilisant une plus grande variété de médias et une plus grande quantité de matériel sur des sites tels < nouvelle-ecosse.com >. De plus, il va élever la quantité et la qualité de l'information présente sur les sites Web existants. Le gouvernement entreprendra aussi des projets pour rehausser les rôles et le rayonnement des premières cultures et des celle des indigènes de la province. Par exemple - Un documentaire sur la langue et la culture gaélique en Nouvelle-Écosse sera créé pour explorer l'interaction entre les gaéliques et les autres premiers groupes culturels, ainsi que pour la

		promotion continue de la Nouvelle-Écosse dans les régions européennes parlant le gaélique de façon à établir des échanges, des relations promotionnelles, du tourisme culturel et du développement économique. - Des efforts communs avec les Mi'kmaq, à travers le Réseau Mi'kmaq de tourisme culturel, pour renforcer les secteurs du patrimoine, du tourisme et de la culture mi'kmaw continueront et souligneront les initiatives telles que les ressources Wabanaki I, II et III.
3.3	Améliorer notre capacité à développer des produits et des programmes qui interprètent, présentent et partagent nos nombreuses histoires patrimoniales de façon captivante.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
3.3.1	**Créer un plan d'ensemble interprétatif de la Nouvelle-Écosse.**	Le gouvernement utilisera ce plan pour diriger le renouvellement et le développement de programmes interprétatifs, de services et d'activités d'animation extérieures de même que pour déterminer la qualité de l'expérience interprétative des visiteurs de sites patrimoniaux. Avec la réalisation de ce plan d'ensemble interprétatif, les ressources patrimoniales collectives de la Nouvelle-Écosse seront gérées et communiquées d'une façon pertinente pour tous les Néo-Écossais et les visiteurs et tout en respectant les mandats des divers ministères et organismes gouvernementaux.
3.3.2	**Trouver des occasions d'appuyer des activités complémentaires (dans le cadre du processus de création du plan d'ensemble interprétatif).**	**Les activités incluses dans cette initiative vont** - Célébrer les étapes historiques telles que le 100e anniversaire de la publication du Tent Dwellers, une publication faisant école qui traite du tourisme d'aventure en Nouvelle-Écosse. - Supporter le nouveau partenariat entre le Réseau des rivières du patrimoine canadien et la Fédération canadienne de la faune pour promouvoir la semaine « Rivers to Ocean ». Celle-ci se concentre sur l'établissement d'une compréhension des lignes de partage des eaux, du rapport avec les environnements d'eau douce et salée et de ce qui peut être fait pour les protéger. - Accroître l'habileté à offrir un service en français grâce au programme gouvernemental « Bonjour! ». - Travailler de concert avec les communautés afin de solidifier l'infrastructure patrimoniale en se concentrant sur la promotion des sites, des initiatives, des célébrations et des rassemblements des indigènes et des premières cultures de la province.
3.3.3	**Accroître la capacité à produire des ressources d'archives en ligne.**	Augmenter la numérisation et les ressources d'archives en ligne étendra et améliorera l'accès public au patrimoine. Parmi les activités reliées à cette initiative, le gouvernement va - Continuer d'augmenter systématiquement le contenu en statistiques historiques démographiques sur <novascotiagenealogy.com>. - S'associer avec d'autres fournisseurs de services, tels que The Generations Network, pour numériser des arbres généalogiques au Service des archives de la Nouvelle-Écosse. - Initier un système pour numériser des microfilms d'archives en prévision d'une distribution pour entretenir l'histoire communautaire et familiale ainsi que l'éducation permanente.

3.4	Accroître les occasions pour les étudiants de faire l'expérience de notre patrimoine et d'en comprendre la valeur et la pertinence.	
	Initiatives prioritaires	**Activités**
3.4.1	**Appuyer les efforts pour améliorer les ressources d'éducation patrimoniale disponibles et ayant été développées par le ministère de l'Éducation.**	**Les projets inclus dans cette initiative vont** - Mettre en œuvre un projet pilote qui lie directement les produits interprétatifs des musées avec le programme du cours d'études sociales du niveau secondaire; le projet décèlera les vides interprétatifs et facilitera l'utilisation plus stratégique des musées par les étudiants. - Continuer les efforts pour accroître l'accessibilité, la qualité et la quantité de ressources éducatives mi'kmaq, afro-néo-écossaises, gaéliques et acadiennes disponibles pour soutenir le programme de l'école publique. - Créer des liens vers le programme à travers la conception et le développement de ressources d'archives en ligne. - Augmenter le nombre de placements éducatifs en coopération reliés au patrimoine.
3.4.2	**Promouvoir et améliorer les possibilités d'appuyer l'éducation permanente en matière de patrimoine.**	**Les activités incluses dans cette initiative vont** - Collaborer plus souvent avec les établissements d'enseignement pour développer et offrir des cours sur la préservation des habiletés patrimoniales. - Augmenter le nombre de possibilités de formation sur un lieu de travail du patrimoine disponibles pour les professionnels à mi-carrière. - Améliorer le programme de formation « Aboriginal Perceptions » présentement fourni par la Commission de la fonction publique. - Développer un entraînement à la sensibilisation envers la langue et la culture gaéliques. - Développer un African Nova Scotian Community Action Partnership (ANSCAP) culturel et patrimonial. - Développer et donner une formation sur les expériences culturelles afro-néo-écossaises.

Mesurer le succès
Le succès du gouvernement à accroître la reconnaissance publique de la valeur et de la pertinence du riche patrimoine de la province sera évalué dans plusieurs domaines, incluant
- le nombre de visiteurs de certains sites historiques et sur des sites Web présélectionnés.
- les résultats de sondages d'opinion
- de nouvelles mesures qualitatives pour le patrimoine développées en partenariat avec le secteur du patrimoine et le Conseil de partenariat des arts et de la culture

Lien avec le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board
Les initiatives prioritaires et les activités nommées sous cette orientation stratégique abordent les recommandations par rapport à l'éducation, la planification, la reconnaissance des rôles sociaux et économiques du patrimoine dans notre communauté, la promotion du patrimoine et le patrimoine naturel.

UNE HISTOIRE À RACONTER

La Nouvelle-Écosse a une trame narrative unique à offrir au Canada et, bien sûr, au reste du monde. Nous avons une histoire riche qui nous définit et un environnement naturel qui nous inspire. Nous sommes chanceux de pouvoir raconter une histoire si captivante... et nous pourrons continuer à le faire en chérissant notre patrimoine.

Autant le patrimoine parle de notre passé, autant il parle de notre futur – un futur que nous avons l'extraordinaire capacité de créer si nous nous basons sur ce qui nous a précédés. Dans cette stratégie, *Un riche passé — Un avenir précieux*, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse reconnait pleinement cette certitude et embrasse son rôle de responsable, de protecteur et de gestionnaire de notre patrimoine pour enrichir la société et la vie de ses citoyens.

Cependant, cette entreprise n'est pas celle du seul gouvernement provincial. Le patrimoine appartient à tous. C'est une responsabilité partagée par tous les échelons du gouvernement et par chaque Néo-Écossais, chaque entreprise, chaque organisation et chaque communauté. Nous sommes tous appelés à jouer un rôle dans la défense et le soin de notre patrimoine.

Beaucoup de travail nous attend. *Un riche passé — Un avenir précieux* offre une fondation solide sur laquelle s'appuyer pour accomplir ce travail tout en s'ajustant aux variations des conditions sociales, économiques et environnementales. Le gouvernement apportera sa contribution en développant, entre autres, des plans d'action pour appliquer les initiatives de la stratégie et en raffinant ses méthodes d'évaluation pour mesurer ses efforts. Elle en appelle aux Néo-Écossais, particulièrement au secteur du patrimoine, pour s'associer dans plusieurs domaines afin qu'ensemble nous poursuivions les orientations stratégiques précisées dans le plan quinquennal :

> Nous coordonnerons plus efficacement les efforts de ceux qui partagent les responsabilités du secteur du patrimoine de façon à ce que notre travail soit plus important que la somme de ses parties.
>
> Nous accroîtrons la conscience publique envers la valeur et la pertinence du patrimoine de la Nouvelle-Écosse afin de mieux apprécier et partager tout ce dont nous sommes fiers.
>
> Nous améliorerons le développement et la gestion durable du secteur de façon à ce que ceux qui suivent puissent continuer ce travail de grande valeur.

Nous le faisons en tant que gouvernement de la Nouvelle-Écosse et en tant que Néo-Écossais. En faire moins serait trahir les convictions de ceux qui ont bâti et façonné cette province. En poursuivant cette stratégie du patrimoine, nous nous assurons que nos enfants et ceux qui suivront auront à leur tour une histoire à raconter. Une histoire de la Nouvelle-Écosse.

ANNEXE A
DÉFINITIONS
(des termes utilisés dans cette stratégie)

Le **patrimoine** est le bagage que la société hérite des générations précédentes et qui, selon elle, mérite que des mesures spéciales soient prises pour le conserver pour les générations futures. Il comprend notamment le patrimoine culturel matériel, le patrimoine culturel immatériel et le patrimoine naturel.[1]

Le **patrimoine culturel matériel** inclut les artéfacts, les édifices et les documents.
Le **patrimoine culturel immatériel** inclut le folklore, la langue, l'histoire orale, la musique, les habiletés et les systèmes de croyances.
Le **patrimoine naturel** inclut la terre, l'eau, l'air et la faune.

L'**intendance du patrimoine** et la **gestion du patrimoine** sont parmi les termes interchangeables utilisés pour décrire la responsabilité gouvernementale de gérer le patrimoine et ses ressources pour le bien public. Ces termes englobent des activités incluant

- préserver, gérer et présenter
- préserver, protéger et améliorer
- préserver, protéger, promouvoir et présenter
- conserver, gérer, entretenir et observer
- préservation, entretient, développement et protection

Intendant réfère à chaque Néo-Écossais. Cette stratégie se concentre d'abord sur le rôle d'intendant ou de gestionnaire du gouvernement et des organismes plutôt que celui des individus. Toutefois, la réussite requiert de chaque Néo-Écossais le souci, l'intendance et la défense de notre patrimoine.

Les **biens patrimoniaux** et les **ressources patrimoniales** incluent des ressources naturelles et culturelles, matérielles et immatérielles, telles que

- les écosystèmes, la faune, les forêts, les ressources minérales
- les objets ou les restes archéologiques, historiques ou paléontologiques
- le patrimoine documentaire
- les langages tels que les dialectes mi'kmaq, gaéliques et acadiens
- les connaissances traditionnelles, les chansons ainsi que les traditions orales et les expressions
- les zones protégées et les paysages et rivières du patrimoine
- les endroits patrimoniaux incluant les églises, les maisons, les bâtiments agricoles, les paysages de rue, les cimetières, les structures industrielles, les quartiers historiques, les sites archéologiques et paléontologiques et les paysages culturels

L'**infrastructure patrimoniale** inclut précisément le plan physique (musées, archives, sites), les médias interprétatifs et d'orientation, l'infrastructure du savoir (recherches, académies) et les systèmes d'information, mais pas les ressources patrimoniales en tant que telles. Dans certaines juridictions, une culture qui supporte les partenariats, les réseaux, les forums en collaboration et les processus de communication peut aussi être considérée comme faisant partie de l'infrastructure patrimoniale.

1 Basé sur le Rapport final du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board. *L'avenir de notre patrimoine : Une responsabilité partagée*, décembre 2006.

L'**effectif** et les **travailleurs du secteur du patrimoine** incluent les employés rémunérés et les bénévoles.

Développer un énoncé sur l'**intérêt naturel et culturel** des ressources patrimoniales est pratique courante. L'énoncé est basé sur l'estimation des valeurs naturelles et culturelles. La législation inclut précisément le terme « intérêt exceptionnel ». L'énoncé sur l'intérêt fournit la justification pour inclure un bien à l'intérieur du système provincial de biens patrimoniaux. L'énoncé aide aussi à assurer que la ressource reçoit le bon niveau et le bon type de ressource et de gestion à l'intérieur du système.

Développer des descriptions ou des indicateurs de **l'intégrité ou de la santé d'une ressource patrimoniale** est aussi pratique courante. Avec le temps, alors que nous assurons la gestion et l'intendance, nous pourrons évaluer si l'état des ressources s'améliore ou s'empire. Si nous rendons nos méthodes de gestion plus durables, nous aurons une meilleure chance de maintenir ou d'améliorer l'intégrité des ressources.

Certaines **listes de ressources patrimoniales** sont prévues par la loi et d'autres non, telles que celles préparées par des associations professionnelles ou bénévoles. Des inventaires à jour sont des outils d'information essentiels pour coordonner les contributions de plusieurs intendants et pour planifier de façon systémique.

Un **système durable de ressources patrimoniales provincialement significatives** implique, en partie, que l'engagement du gouvernement à être un intendant de ces ressources pour le bien public se situe à l'intérieur des moyens du gouvernement et qu'il produise des résultats sociaux, économiques et environnementaux positifs. Cette visée est reliée à la corrélation entre la pertinence démontrée du patrimoine et la perception de sa valeur par le public et le financement public adéquat pour l'intendance du patrimoine. Plusieurs ministères gouvernementaux provinciaux et fédéraux poursuivent des initiatives de développement durable avec des partenaires communautaires et régionaux.

UN RICHE PASSÉ
UN AVENIR PRÉCIEUX

ANNEXE B
BASES DE LA STRATÉGIE DU PATRIMOINE

Extrait du rapport final du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board, *L'avenir de notre patrimoine : Une responsabilité partagée*, décembre 2006, p. 5 à 10

Afin d'élaborer une stratégie du patrimoine efficace, il faut d'abord s'entendre sur l'interprétation des termes patrimoine et stratégie. La stratégie doit être guidée par une mission, une vision et des valeurs. La stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse doit reposer sur une analyse des forces, des faiblesses, des possibilités et des risques du secteur. De plus, une stratégie efficace devrait tenir compte des moyens limités dont dispose le secteur. Avant de présenter nos recommandations, nous voulons d'abord donner notre point de vue sur chacun de ces éléments fondamentaux.

INTERPRÉTATION DES TERMES PATRIMOINE ET STRATÉGIE

Selon son mandat, le groupe de travail devait fournir des commentaires et une orientation pour la stratégie du patrimoine sous la forme de recommandations à la province de la Nouvelle-Écosse. Pour amorcer sa tâche, le groupe de travail a réfléchi sur la définition des termes patrimoine et stratégie.

PATRIMOINE

Plusieurs définitions s'appliquent au terme patrimoine. On nous a notamment dit que le « patrimoine c'est ce qu'on hérite de nos ancêtres » et que le « patrimoine c'est ce que nous considérons comme valant la peine d'être transmis aux générations à venir ». On nous a également dit que le patrimoine sera continuellement découvert, redécouvert, interprété, réinterprété et produit.

Les Néo-Écossais ont dit au groupe de travail que notre province devait adopter une vision globale large du patrimoine. Nous croyons donc que dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie, le patrimoine devrait inclure le patrimoine culturel (matériel et immatériel) et le patrimoine naturel. D'après les réactions à notre rapport provisoire, l'environnement naturel devrait faire partie de la définition du patrimoine de la Nouvelle-Écosse.

Patrimoine culturel matériel — Artefacts, édifices, documents

Notre patrimoine culturel matériel (ou physique) a attiré beaucoup d'attention. La population nous a fait connaître son désir de voir la Nouvelle-Écosse prendre des mesures plus importantes pour protéger les artefacts, les édifices et les documents de toutes sortes. Les discussions portaient souvent sur les musées, les archives et les autres sites patrimoniaux.

Patrimoine culturel immatériel — Folklore, langue et histoire orale

Notre patrimoine culturel immatériel a également été mentionné souvent lors des réunions publiques et dans les commentaires écrits que nous avons reçus. Pour la population, le patrimoine culturel immatériel c'est le folklore, la langue et l'histoire orale. On nous a dit que pour bien des gens, les légendes, les histoires et les traditions ont beaucoup plus d'importance que les vestiges physiques du passé. Les répondants nous ont dit qu'il était urgent d'accorder une importance accrue à la collecte de notre folklore et de notre histoire orale avant qu'ils ne disparaissent à jamais.

Patrimoine naturel — Terre, eau, air

Les participants à nos consultations ont parlé et écrit avec passion de la nécessité d'inclure le patrimoine naturel dans la stratégie globale de la Nouvelle-Écosse. Ils ont souligné que les zones protégées officielles de la province, les rivières du patrimoine et les espèces en voie de disparition constituaient d'importantes préoccupations en matière de patrimoine. On nous a également parlé des effets adverses de la foresterie industrielle, de la crainte de perdre l'accès traditionnel au littoral et de la qualité de nos eaux en tant qu'habitat du poisson.

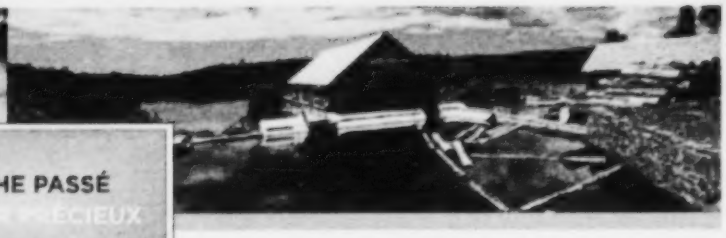

En gardant tous ces aspects du patrimoine à l'esprit, le groupe de travail a adopté la définition suivante du terme patrimoine comme guide : le patrimoine est le bagage que la société hérite des générations précédentes et qui, selon elle, mérite que des mesures spéciales soient prises pour le conserver pour les générations futures. Il comprend notamment notre patrimoine culturel matériel, notre patrimoine culturel immatériel et notre patrimoine naturel.

STRATÉGIE
Nous nous sommes inspirés de la définition donnée sur le site Web Strategis d'Industrie Canada pour définir la « stratégie » comme un plan d'ensemble ou une orientation générale précisant l'orientation décisive et guidant l'allocation des ressources de l'ensemble d'un organisme. Une stratégie est généralement un énoncé de ce qui doit être fait pour assurer la prospérité d'un organisme conformément à sa mission, sa vision et ses valeurs.

Les recommandations que nous présentons dans ce rapport constituent une étape essentielle de l'élaboration d'une stratégie du patrimoine pour la Nouvelle-Écosse.

On n'est jamais aussi bien que chez soi!
Le patrimoine tient beaucoup à cœur à tous les Néo-Écossais et il est très présent dans leurs vies. Il suffit de penser aux nombreux Néo-Écossais vivant ailleurs au pays qui se rassemblent dans des pubs, chez des amis ou dans des fêtes simplement pour le plaisir de côtoyer d'autres Néo-Écossais. Un article paru en avril 2006 dans le *Globe and Mail* parlait des nombreux travailleurs de Fort McMurray qui continuent d'habiter au Cap-Breton parce qu'ils ne peuvent pas se résoudre à vivre ou à élever leurs enfants ailleurs qu'en Nouvelle-Écosse. Le roman primé *No Great Mischief* d'Alistair MacLeod traite de ce type d'histoire et de culture familiale. La famille, les traditions et les liens qui nous unissent à la terre de nos ancêtres comptent toujours autant pour les Néo-Écossais. Ici, le patrimoine a beaucoup d'importance!

MISSION : LE RÔLE DU PATRIMOINE DANS NOTRE SOCIÉTÉ
Pouvez-vous imaginer la Nouvelle-Écosse sans le Vieux Lunenburg ou Halifax sans sa Citadelle? Pouvez-vous imaginer l'absence de lieux de sépulture et de cimetières pour marquer le dernier lieu de repos de nos ancêtres? Imaginez ce que seraient nos vies sans les histoires et les chansons qui se transmettent d'une génération à l'autre et de quoi auraient l'air nos belles côtes sans la présence des nombreux phares qui y montent la garde. Pour la plupart des Néo-Écossais, la disparition de ces éléments est inimaginable car ils s'attendent à ce que leur patrimoine ne disparaisse jamais.

Ce qui n'est malheureusement pas le cas. Des efforts considérables et soutenus ainsi que des investissements appropriés pour la protection, la préservation et l'interprétation sont requis pour maintenir notre patrimoine et réaliser son plein potentiel. En l'absence d'un milieu dynamique favorable au patrimoine, ces biens non renouvelables se détérioreront au fil du temps et disparaîtront. Et un boulet de démolition, un incendie ou les mauvaises décisions des citoyens, des planificateurs ou des politiciens peuvent également entraîner la disparition de ces symboles de centaines et même de milliers d'années d'histoire.

Le patrimoine joue un rôle essentiel dans la définition de notre identité individuelle et collective, qui est chère à tous ceux qui vivent ici mais aussi aux nombreux visiteurs de notre belle province.

Les personnes qui ont participé à nos consultations nous ont dit que le patrimoine apporte beaucoup à notre société. Nous les avons entendus. Après mûre réflexion, nous croyons que le rôle fondamental du patrimoine est d'enrichir notre vie personnelle et sociale. Les retombées économiques (directes et indirectes) du patrimoine dans notre province et nos collectivités sont également un facteur important.

ENRICHISSEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF
Le patrimoine enrichit nos vies quotidiennes. Il peut également enrichir les personnes et la société.

UN RICHE PASSÉ
UN AVENIR PRÉCIEUX

Au cours de nos consultations, nous avons recueilli les commentaires suivants :
Le patrimoine nous aide à établir et à réaffirmer notre identité propre en tant que Néo-Écossais. Il contribue à renforcer notre estime personnelle et notre confiance en ce que nous pouvons accomplir. Le patrimoine nous permet d'établir des liens entre les générations. Il représente notre mémoire collective. Le patrimoine renvoie une image positive de soi. Il nous inspire. Le patrimoine nous permet de nous situer dans le monde et favorise notre attachement à notre coin de pays. Il nous fournit des modèles d'identification inspirants. Le patrimoine nous permet de tirer d'importantes leçons du passé. En nous donnant un sentiment d'enracinement, il favorise notre capacité d'adaptation aux changements. Le patrimoine nous aide à faire preuve de compréhension, de respect et d'estime à l'égard des autres cultures. Il nous rappelle notre force, notre créativité et notre ingéniosité. Le patrimoine nous permet d'apprécier nos réussites et nos échecs. Il nous permet de commémorer nos héros. Le patrimoine a un effet sur notre santé mentale et physique. Il contribue à notre bien-être spirituel. Le patrimoine nous donne un sentiment d'unité, de cohésion et d'appartenance. Il satisfait notre sens du devoir et notre obligation de nous souvenir de notre passé. Le patrimoine fait échec à l'assimilation par les cultures dominantes. Il nous permet de croire que nos propres contributions ne seront pas oubliées. Le patrimoine est un facteur important de notre qualité de vie.

Nous pouvons tous comprendre la valeur d'une société tolérante, d'une image positive de soi, du sentiment d'appartenance et de l'influence stimulante de la confiance.

De petits gains dans ces domaines immatériels se traduisent par des gains importants pour la société.

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES
Le patrimoine est également source de prospérité.

Voici les commentaires que nous avons recueillis en ce sens :
Notre patrimoine naturel et culturel attire les touristes et les incite à prolonger leur séjour dans nos collectivités. Le patrimoine est un divertissement. Il est la source d'inspiration de livres, de pièces de théâtre, de musique, de films, d'oeuvres d'art, de pièces d'artisanat, d'activités récréatives de plein air, etc. Le patrimoine attire de nouveaux résidents et retient les personnes déjà installées. Les sociétés ouvertes et tolérantes attirent et retiennent plus d'immigrants. Le patrimoine naturel et culturel de la province est un facteur important dans la décision des immigrants et des entreprises de s'établir en Nouvelle-Écosse. Notre patrimoine fait partie de la qualité de vie qui rend la Nouvelle-Écosse plus attrayante que d'autres endroits. Nos nombreuses ressources patrimoniales sont uniques au monde. Un patrimoine apprécié constitue un avantage concurrentiel potentiel pour notre province.

Un rapport de Statistique Canada intitulé *Contribution économique de la culture au Canada : une perspective provinciale* définit la culture comme étant « les activités créatives artistiques et les biens et services qui en découlent, et la préservation du patrimoine humain ». Grâce à ce rapport, nous avons appris que la contribution du secteur de la culture au produit intérieur brut de la Nouvelle-Écosse s'élevait à 570 millions de dollars en 2001 et que ce secteur employait 12 800 personnes (à plein temps, à temps partiel et à la pige). Les politiques en matière de patrimoine et les investissements dans le patrimoine ont, pour le meilleur ou pour le pire, une incidence importante sur l'économie de la Nouvelle-Écosse.

Prix LivCom
Annapolis Royal est une ville qui est très fière de présenter son riche patrimoine. En 2004, Annapolis Royal a reçu le prix de la petite ville où il est le plus agréable de vivre au monde décerné par LivCom, un organisme international qui favorise l'amélioration de la qualité de vie des citoyens par la création de collectivités où il fait bon vivre. Le patrimoine est l'un des six principaux critères de sélection pour ce prix. Les autres critères sont l'amélioration du paysage, les pratiques respectueuses de l'environnement,

la viabilité de la collectivité, les modes de vie sains et la planification à long terme. LivCom, qui est parrainé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, présente la seule compétition internationale axée sur les saines pratiques de gestion de l'environnement local.

VISION

Nos recommandations pour une stratégie du patrimoine ont été guidées par une vision générale du patrimoine dans notre province. Notre énoncé de vision vise à brosser le tableau de l'avenir désiré en matière de patrimoine en Nouvelle-Écosse. Il renferme un peu de rêve et une bonne dose de réalisme.

Nous avons un patrimoine diversifié d'une grande richesse. Tous les Néo-Écossais méritent de connaître et de découvrir directement les histoires et les thèmes qui ont façonné notre province et sa population. Le patrimoine de la Nouvelle-Écosse pourra ainsi s'acquitter pleinement de son rôle fondamental qui consiste à enrichir les citoyens et la société.

Nos terres sont occupées depuis au moins 11 000 ans par les Mi'kmaq[2] et leurs ancêtres. Le premier établissement européen permanent a été fondé à Port Royal il y a 400 ans. En 1783, les Loyalistes noirs de Birchtown, dans le comté de Shelburne, formaient la plus importante communauté d'Africains libres à l'extérieur de l'Afrique.

Nous avons des histoires intéressantes à raconter. Nous avons de beaux sites naturels à présenter. Tout cela nous donne un avantage concurrentiel pour attirer les touristes, encourager les gens à rester ici et convaincre les entreprises de s'installer chez nous. Mais, avant tout, notre patrimoine fait de la Nouvelle-Écosse un excellent endroit à habiter et à découvrir. Pourtant, nous risquons de voir ces grands avantages fortement réduits si nous n'apprécions pas ce que nous avons et ne relevons pas le défi en acceptant notre part de responsabilité.

Pour toutes ces raisons, notre vision du patrimoine de la Nouvelle-Écosse est la suivante : tous les Néo-Écossais doivent découvrir, connaître et apprécier le patrimoine de leur province.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'élaboration d'une stratégie nous oblige à faire des choix, parfois très difficiles, parmi une variété d'orientations possibles. Il est essentiel d'avoir recours à un ensemble bien défini de principes directeurs ou de valeurs pour faire ces choix. Afin de montrer la plus grande transparence possible sur les raisons de nos recommandations, nous vous présentons ici les principes ou les valeurs qui ont guidé notre travail :

- Le patrimoine comprend des éléments culturels matériels, des éléments culturels immatériels et des éléments naturels.
- Le patrimoine, et l'intendance du patrimoine, sont importants pour les Néo-Écossais.
- Le patrimoine est une responsabilité partagée. Nous avons tous un rôle à jouer dans la préservation et la promotion de notre patrimoine.
- Le patrimoine offre une occasion de célébrer la diversité de notre population. Nous avons tellement à apprendre les uns des autres.
- L'infrastructure patrimoniale doit être durable.
- Les travailleurs, les bénévoles et les organismes oeuvrant dans le domaine de la conservation du patrimoine ont une importance capitale pour la préservation et la promotion du patrimoine — nous devons les appuyer et les traiter équitablement.
- Le patrimoine peut « aller plus loin, plus rapidement » grâce à des partenariats efficaces entre les intervenants.

Nous profitons de l'occasion pour décrire en détail certains de ces principes directeurs, soit les concepts de l'intendance et de la responsabilité partagée.

[2]Mi'kmaq est le pluriel du nom; Mi'kmaw est le singulier. Le nom du peuple correspond au pluriel Mi'kmaq, à moins de désigner une seule personne, un Mi'kmaw. La langue est le mi'kmaq. Mi'kmaw correspond également à la forme adjectivale : une personne mi'kmaw, la culture mi'kmaw.

INTENDANCE
L'intendance du patrimoine permet de protéger et de préserver ce qui est cher aux Néo-Écossais. Cette tâche essentielle pour notre patrimoine collectif est accomplie par les travailleurs, rémunérés et bénévoles, du secteur du patrimoine. Ces personnes s'acquittent de ce rôle important au nom de tous les Néo-Écossais passés, présents et futurs. Sans un soutien suffisant et durable, nous nous inquiétons de ce qu'il restera du patrimoine pour les générations futures. Bien que l'intendance du patrimoine soit assurée par quelques personnes pour le bénéfice de beaucoup, elle est vraiment la responsabilité de tous les Néo-Écossais.

La protection immédiate du patrimoine n'est que le premier pas. Il faut également le préserver pour l'avenir. Lorsqu'il est question de la protection d'un artefact, d'un enregistrement ou d'un document original, un simple entreposage n'est pas suffisant pour assurer sa survie. Il doit être protégé contre la détérioration et les effets de l'humidité et de la lumière. S'il s'agit d'un enregistrement, nous devons préserver la technologie avec laquelle il a été produit ou le transférer sur un nouveau support. Dans le cas des sites archéologiques, des lieux de sépulture ou des forêts anciennes, la protection et la préservation sont encore plus compliquées.

Même si la protection et la préservation du patrimoine pour les générations futures constituent une tâche énorme, le travail ne s'arrête pas là. Il faut également trouver des façons de permettre au public d'accéder au patrimoine pour la recherche, les études ou le divertissement. Le patrimoine doit être présenté de façon à susciter la curiosité pour le passé et à faire connaître l'importance de ce dernier à la société. Il doit nous informer et nous passionner afin que nous, et nos descendants, ayons envie de chérir et de préserver notre patrimoine.

RESPONSABILITÉ PARTAGÉE
Pour prendre soin de notre patrimoine, il faut pouvoir compter sur la participation de bénévoles, d'organismes communautaires et de tous les ordres de gouvernement. Les interrelations complexes entre les nombreux intervenants mettent en évidence l'importance d'élaborer une stratégie du patrimoine.

Nos consultations publiques ont confirmé ce fait. On nous a dit que les familles, les écoles, les gouvernements, les associations, les organismes, les communautés d'intérêts, les entreprises, les universités, etc. produisent tous des biens patrimoniaux. Ils ont donc tous l'obligation d'investir temps et ressources dans la protection et la sauvegarde de ce patrimoine. En tant que province, nous n'avons pas pris notre patrimoine à coeur.

Certains répondants nous ont expliqué de façon convaincante qu'il était primordial de faire prendre conscience aux Néo-Écossais de l'importance du patrimoine, comme ce fut le cas pour les problèmes environnementaux auxquels la population est maintenant de plus en plus sensibilisée. Un engagement plus fort envers l'éducation et la promotion du patrimoine favorisera cette sensibilisation et renforcera notre sentiment d'identité.

Le patrimoine est une responsabilité collective. La stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse devrait donner un rôle important à tous et souligner l'importance des partenariats :

- Le gouvernement provincial doit prendre des initiatives afin de permettre à tous les Néo-Écossais de comprendre et de découvrir leur patrimoine. Cet ordre de gouvernement provincial doit faire preuve de leadership et investir dans le patrimoine s'il veut que les autres en fassent autant.
- Il incombe à chaque famille et à chaque personne de chérir et de consigner sa propre histoire. Les parents peuvent éveiller leur propre curiosité et celle de leurs enfants envers le passé. Tout le monde peut faire un effort pour découvrir le riche patrimoine de la Nouvelle-Écosse.
- Les écoles peuvent transmettre à leurs élèves un fort sentiment d'identité et une grande fierté envers leur collectivité grâce à une éducation enrichissante et à des échanges interculturels. Les élèves doivent connaître le rôle important qu'a joué leur province dans

l'édification du Canada. Ils devraient étudier la vie de leurs ancêtres qui ont rendu leur avenir possible. Ils doivent comprendre comment leur patrimoine a façonné le monde dans lequel ils vivent et être conscients qu'ils créent actuellement le patrimoine des générations futures.
- Les entreprises peuvent être de bons intendants de leur patrimoine, notamment en conservant leurs propres archives. Elles peuvent jouer un rôle social majeur en fournissant des contributions financières ou en offrant des services à tarif réduit ou gratuits aux installations à vocation patrimoniale. Les entreprises peuvent adapter et réutiliser les édifices historiques au lieu de les démolir.
- Les municipalités constituent le premier ordre de gouvernement. Elles doivent faire preuve de leadership et appuyer la protection du patrimoine local. Cela suppose un soutien financier réel et une planification à long terme pour tous les aspects du patrimoine à l'échelle locale.
- Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer pour s'assurer que tous les éléments du patrimoine de la Nouvelle-Écosse significatifs à l'échelle nationale reçoivent l'attention qu'ils méritent et fassent l'objet d'une promotion adéquate. Le gouvernement fédéral devrait reconnaître le riche patrimoine de la Nouvelle-Écosse et aider la province à exploiter cet avantage concurrentiel. Les investissements du gouvernement provincial dans le patrimoine devraient cadrer avec la stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse et la compléter.

CONTEXTE DE PLANIFICATION
Pendant l'élaboration des stratégies, il est important d'évaluer les forces et les faiblesses du secteur du patrimoine ainsi que les possibilités et les risques qu'il présente.

Voici ce que nous avons appris.

FORCES
- La Nouvelle-Écosse a un patrimoine riche et diversifié — nous avons beaucoup d'histoires intéressantes à raconter.
- Nous disposons d'une quantité impressionnante de biens patrimoniaux — patrimoine matériel, immatériel et naturel.
- Des familles établies un peu partout sur la planète ont des racines en Nouvelle-Écosse; la population est de plus en plus intéressée à en apprendre sur ces liens familiaux.
- Nos archives publiques provinciales sont parmi les plus consultées au pays.
- Les travailleurs et les bénévoles du secteur du patrimoine sont extrêmement déterminés à assurer l'intendance de notre patrimoine.
- Les éléments de notre réseau décentralisé de musées pourraient, avec les ressources nécessaires, contribuer à la formation d'un réseau remarquable d'installations à vocation patrimoniale.

FAIBLESSES
- Le manque de ressources dans le secteur du patrimoine se traduit par l'épuisement des travailleurs et des bénévoles, le manque de formation, une faible rémunération, l'insuffisance et la détérioration des infrastructures matérielles, la lenteur des progrès dans d'importants dossiers de planification, la surveillance et l'application inadéquates des lois relatives à la protection du patrimoine et la perte d'une partie importante du patrimoine matériel, immatériel et naturel.
- Notre réseau de musées est en état de crise.
- La législation sur le patrimoine est inadéquate dans plusieurs secteurs.
- Le secteur dans son ensemble ne dispose ni d'une structure de direction indépendante ni d'une structure unifiée pour défendre ses intérêts.
- Les liens entre la Division du patrimoine et les décideurs de la Division du tourisme, et ceux entre la Division du patrimoine, les ministères de l'Éducation, de l'Environnement et du Travail, des Ressources naturelles, des Transports et des Travaux publics, et de Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités doivent être resserrés.
- Il y a une forte concurrence pour la répartition du financement limité de la province.
- À quelques exceptions près, il y a un manque général d'engagement de la part des municipalités dans les questions relatives au patrimoine local.

RISQUES

- Nous sommes menacés par la détérioration et la perte de biens patrimoniaux, une ressource non renouvelable.
- Le patrimoine a tendance à être pris pour acquis, comme quelque chose qui ne disparaîtra jamais.
- Des générations vont grandir sans avoir un fort sentiment d'identité personnelle et d'appartenance à une collectivité, ce qui peut avoir des effets néfastes sur leur santé et leur bien-être.
- Les établissements ont de la difficulté à obtenir les ressources humaines (rémunérées et bénévoles) nécessaires pour effectuer les tâches requises pour la conservation du patrimoine.
- Lorsqu'une culture disparaît, elle est perdue à jamais, comme les espèces d'animaux et de plantes disparues.

POSSIBILITÉS

- La Nouvelle-Écosse peut ranimer l'intérêt pour notre patrimoine diversifié grâce au développement et à la promotion d'expériences patrimoniales enrichissantes et authentiques et à des investissements dans la recherche et l'éducation.
- Le secteur peut adopter une démarche systématique et bien définie pour l'acquisition, la protection, la préservation, l'étude et l'interprétation des biens patrimoniaux.
- Il est possible d'atteindre un public plus large grâce à la technologie.
- Les sites patrimoniaux de grande qualité attirent plus de touristes pour des séjours plus longs.
- Il est possible d'accomplir davantage en tirant parti de l'investissement provincial dans le patrimoine grâce à des partenariats avec d'autres intervenants, d'autres ordres de gouvernement, des groupes communautaires et le système d'éducation.
- La législation sur le patrimoine peut être mieux adaptée afin d'améliorer la protection et la préservation des biens patrimoniaux.
- La Nouvelle-Écosse peut mieux refléter notre patrimoine diversifié, culturel et naturel, dans la façon dont la province est présentée au monde (p. ex. tourisme, commerce).
- Des collectivités plus saines peuvent être créées lorsque les résidents, y compris les nouveaux immigrants, développent un sentiment d'appartenance grâce à l'appréciation partagée de leur patrimoine.

La stratégie du patrimoine de la Nouvelle-Écosse devrait s'appuyer sur les forces et les possibilités tout en remédiant aux faiblesses et en évitant les risques présents. Nous avons formulé nos recommandations en gardant ces objectifs à l'esprit.

CAPACITÉ

L'élaboration d'une stratégie efficace doit également tenir compte de la capacité du secteur à progresser. Cette capacité dépend de facteurs comme les ressources financières, les ressources humaines, la direction, les réseaux et l'infrastructure. Si le secteur n'a pas la capacité d'appuyer les orientations futures, il peut être nécessaire d'accroître d'abord cette capacité.

Sans entrer trop dans les détails, il est juste de dire que le groupe de travail considère que le secteur du patrimoine fait actuellement face à de réels défis en matière de capacité. Des investissements supplémentaires considérables sont impératifs pour permettre au secteur de survivre, et à plus forte raison pour lui permettre de développer et de réaliser son plein potentiel.

ANNEXE C
PROCESSUS ET RECHERCHE

Le rôle du gouvernement – Le processus
Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a lancé un processus en deux étapes pour développer sa stratégie du patrimoine suivant la publication du rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board en décembre 2006. La première étape a examiné les possibilités et les enjeux critiques alors que la seconde s'est consacrée à faire des choix stratégiques dans un contexte gouvernemental.

Un procédé itératif a été utilisé pour valider les possibilités et les enjeux stratégiques les plus significatifs et pour leur accorder toute l'attention. Huit ministères et quatre organismes ou offices ayant des responsabilités majeures quant aux aspects de la gestion des ressources patrimoniales dans la province ont accompli le travail : le ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine, incluant le Service des archives et de la gestion des dossiers de la Nouvelle-Écosse; le ministère des Ressources naturelles; le ministère de l'Éducation; le ministère de l'Environnement et du Travail; le ministère des Pêches et de l'Aquaculture; le ministère des Transports et des Travaux publics; Développement économique Nouvelle-Écosse; Services Nouvelle-Écosse et Relations avec les municipalités; l'Office des affaires gaéliques, l'Office des affaires autochtones, l'Office des affaires afro-néo-écossaises et l'Office des affaires acadiennes. Les ministères de la Santé et de l'Agriculture ainsi que l'Office de l'immigration ont aussi participé.

Des partenaires du secteur, la Federation of Nova Scotian Heritage et le Council of Nova Scotia Archives, ont également apporté d'importantes contributions. Les enjeux ont été traités dans le contexte des ressources patrimoniales gouvernementales, des réglementations et mandats établis par la loi et des programmes et services gouvernementaux. Le gouvernement a aussi considéré les visées et les intérêts d'autres membres du secteur patrimonial, incluant des organisations non gouvernementales, les Premières nations, les gouvernements fédéraux et municipaux, les travailleurs du secteur du patrimoine et d'autres intervenants clés, à travers une variété de documents et de dialogues incluant le rapport provisoire et le rapport final du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board.

Le processus a aussi été constitué de rencontres incluant les cadres de direction du ministère du Tourisme, de la Culture et du Patrimoine et la haute direction de la Division du patrimoine. Le personnel de la Division du patrimoine a aussi été consulté en séances de groupe et à travers l'étude de propositions écrites. Semblablement, des ateliers avec des conseillers en politique et en communications interdépartementales ont été tenus et d'autres propositions écrites y ont été étudiées.

Un *Guide des enjeux et possibilités* a fait appel à la haute direction de ministères et d'offices identifiés au patrimoine ainsi qu'à l'intérieur de la Federation of Nova Scotian Heritage et au sein du Council of Nova Scotia Archives. Conséquemment à l'étude du guide, les forces directrices suivantes ont été désignées : le besoin d'augmenter la pertinence du patrimoine pour les Néo-Écossais et le besoin d'améliorer la durabilité des méthodes de gestion et de développement des ressources patrimoniales.

Les thèmes explorés couvraient ceux déterminés par le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine de même que ceux reliés plus directement aux mandats des ministères et offices participants. Les questions et les thèmes explorés sont résumés plus bas. Le lecteur doit noter que les trois thèmes suivants : Responsabilité partagée, Gestion durable ainsi que Pertinence et valeur, sont en relation avec les trois orientations stratégiques de la stratégie du patrimoine conséquente.

Thème 1 : Responsabilité partagée – La planification gouvernementale du patrimoine

Sur la législation du patrimoine
Et si la Nouvelle-Écosse devenait la juridiction provinciale connue pour son « excellence en réglementation du patrimoine »? À quoi cela pourrait-il ressembler? Le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a indiqué le besoin de revoir

et de réviser des lois sur les ressources patrimoniales provinciales telles que la loi sur la protection des endroits spéciaux, la loi sur la protection des cimetières, la loi sur les biens patrimoniaux et la loi relative aux trésors trouvés, en incluant la mise en application des lois.

Sur les partenariats
Y a-t-il de meilleures façons de travailler qui accroissent la capacité du secteur bénévole et encouragent le secteur privé? La présentation du patrimoine dans la province dépend largement des partenariats. À l'intérieur du gouvernement, un processus doit être implanté pour améliorer les partenariats existants et aider à déterminer de nouveaux partenaires et faciliter les occasions de réunir des intervenants.

Sur l'appui aux communautés néo-écossaises et à leur implication dans la conservation de leur patrimoine
Quelles structures et quels processus le gouvernement peut-il mettre en place pour encourager les communautés à embrasser le patrimoine de la province? Les communautés engagées utilisent, chérissent et préservent leurs organisations patrimoniales. Pour être viables et durables, les musées et autres organisations patrimoniales doivent être totalement intégrés à leurs communautés, que ce soit la communauté d'emplacement ou des communautés d'intérêts reliées à certains sujets ou thèmes.
Le gouvernement sert le public en matière de patrimoine, mais des résultats de qualité sont plus probables quand la responsabilité est partagée. Même si le mandat du gouvernement est de relever des défis et de développer des ressources patrimoniales dont l'importance a été démontrée, il est aussi nécessaire d'aider les communautés à raconter des histoires d'importance locale.

Sur les partenariats avec d'autres niveaux du gouvernement
Étant donné les rôles importants que les partenaires gouvernementaux occupent déjà pour le patrimoine en Nouvelle-Écosse, comment pouvons-nous saisir l'occasion offerte par la stratégie du patrimoine pour améliorer et optimiser les relations avec d'autres ordres du gouvernement? Comment pouvons-nous faire concorder cela avec la planification du gouvernement provincial? Par exemple, le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a recommandé que tous les gouvernements municipaux établissent un comité consultatif sur le patrimoine.

Thème 2 : Gestion durable – Améliorer le système actuel de gestion des biens patrimoniaux

Sur la contribution au financement adéquat des musées
Comment le gouvernement détermine-t-il les « fonds adéquats » pour le financement des musées dans le contexte de ses limites fiscales? Le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a noté que, ces dernières années, les budgets pour les musées sont restés les mêmes ou ont diminué régulièrement alors que, entre autres choses, les collections provinciales se sont élargies et les coûts du chauffage ainsi que d'autres coûts opérationnels ont augmenté. Dans les musées et les sites patrimoniaux dirigés bénévolement, la dépendance envers les montants imprévisibles ou en baisse provenant du prix d'entrée et de la vente au détail a augmenté. Alors que le gouvernement gère les pressions considérables sur les dollars publics, les intervenants doivent explorer l'art du possible dans la recherche de nouvelles approches au financement du système des musées.

Sur d'autres ressources nécessaires pour remplir le mandat des musées
Comment le gouvernement peut-il assurer que les musées ont les ressources, le temps et la formation nécessaires pour présenter le patrimoine d'une façon dynamique et pertinente? À part les défis financiers, les musées font face à d'autres obstacles pour remplir leurs mandats d'intendance, incluant attirer et retenir des travailleurs avec de bonnes connaissances et aptitudes ainsi que trouver des façons de faire la promotion et de commercialiser les produits patrimoniaux dans un milieu compétitif et exigeant. Les possibilités de planification diminuent sous ces pressions.

Sur la planification pour la préservation et la conservation des biens patrimoniaux
Comment le gouvernement peut-il s'occuper stratégiquement et systématiquement des besoins immédiats de l'infrastructure patrimoniale? L'état de conservation de nos biens patrimoniaux se détériore alors que les frais d'exploitation et d'entretien continuent d'augmenter. La planification et le soutien appropriés sont nécessaires pour assurer la sécurité et la préservation à long terme des objets et des endroits patrimoniaux.

Sur l'amélioration de l'administration législative du patrimoine
Comment le gouvernement utilise-t-il la législation collectivement pour assurer la protection,

la préservation, la promotion et le développement de ressources patrimoniales aujourd'hui et à l'avenir? Développées à partir de bonnes intentions, les lois actuelles, avec l'usage, ont démontré ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et ce qui mérite d'être changé ou amélioré. Spécifiquement, le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a recommandé d'agir sur trois législations provinciales sur le patrimoine : la loi relative aux trésors trouvés, la loi sur les biens patrimoniaux et la loi sur la protection des endroits spéciaux.

Sur la détermination de l'importance provinciale et la création d'un inventaire des biens patrimoniaux pour aider la hiérarchisation des besoins et renseigner l'allocation des ressources
Quelles recherches, informations et indications avons-nous pour gérer systématiquement nos biens patrimoniaux dans la province? Le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a énoncé le besoin de créer et d'agrandir l'inventaire provincial des biens patrimoniaux, objets et endroits, pour soutenir la prise de décision. Pour ce faire, la gestion des artéfacts, spécimens, édifices et paysages, incluant l'enregistrement et le déclassement, a besoin d'être basée sur une évaluation objective des besoins les plus importants et d'être en accord avec les mandats ministériels.

Sur le développement et le maintien d'un effectif patrimonial qualifié
Comment le gouvernement cultive-t-il et développe-t-il de nouveaux talents pour maintenir les compétences fondamentales à l'accomplissement de notre rôle d'intendance patrimoniale? Un effectif vieillissant, une inscription en diminution dans les programmes d'éducation patrimoniaux et peu d'occasions d'acquérir une expérience pratique dans les domaines reliés à la protection, la présentation, le développement et la gestion du patrimoine; tout cela souligne le besoin de trouver des solutions novatrices aux défis actuels des ressources humaines. Si le patrimoine doit devenir une carrière en demande, des partenariats plus agressifs, des conditions de travail améliorées et des occasions d'apprentissage et de formation accrues sont nécessaires pour soutenir le développement des habiletés spécifiques requises.

Sur le développement de systèmes qui adaptent les réalités du patrimoine à un avenir durable
Quelles suppositions et pratiques actuelles entravent le succès de la gestion gouvernementale du patrimoine? Serait-il bénéfique d'avoir une évaluation systémique de la planification et de la politique financière sur les biens patrimoniaux, incluant des données sur le financement de la protection du patrimoine culturel et naturel à différents niveaux (municipal, provincial et fédéral)? La plupart de nos projets patrimoniaux s'étendent sur plusieurs années et la budgétisation ne supporte pas nécessairement cette pratique. Transformer la structure actuelle des coûts des biens fondamentaux afin de refléter plus fidèlement les réalités de la planification soutiendra les efforts pour bâtir un secteur plus durable.

Thème 3 : Pertinence et valeur – Comment les Néo-Écossais perçoivent et estiment leur patrimoine

Sur la possibilité de mettre à profit la qualité de vie élevée de la Nouvelle-Écosse
Que peut faire le gouvernement pour influencer la perception publique du rôle que joue le patrimoine dans l'amélioration de la qualité de vie? La marque provinciale *Où il fait bon vivre* pivote autour de l'extraordinaire qualité du mode de vie néo-écossais. L'augmentation de la conscience du public à cet égard crée une belle occasion de rendre encore plus évident le lien intrinsèque avec le patrimoine.

Sur la reconnaissance du patrimoine en tant que partie prenante de l'identité néo-écossaise
Et si le patrimoine était essentiel à l'identité des Néo-Écossais? Et si la population entière était composée de fiers champions du patrimoine? Tout au long du processus du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board, nous avons perçu le souci d'accroître la conscience et le soutient du public envers le patrimoine. Il y a plusieurs prompts défenseurs du patrimoine naturel et culturel non gouvernementaux et il existe une possibilité de hausser la connaissance et l'engagement du public envers le patrimoine.

Sur la quantification des bénéfices du patrimoine
Comment pouvons-nous mesurer et décrire les bénéfices réels du patrimoine pour la société, l'économie, l'environnement, les loisirs et la santé? L'argumentation basée sur la valeur morale est-elle suffisante ou avons-nous besoin de faits et de nombres additionnels pour influencer le dialogue public et la prise de décision gouvernementale? L'intendance, le développement et la croissance du patrimoine sont en accord avec notre portefeuille de stratégies gouvernementales interdépendantes et lui sont même essentiels.

Sur la recherche de meilleures façons de communiquer à propos du patrimoine
Comment atteindre le cœur et l'esprit des Néo-Écossais tout en célébrant la diversité de notre population? Afin d'accroître l'importance du patrimoine pour les Néo-Écossais, une stratégie de communication ciblée avec des objectifs clairs et mesurables est requise.

Sur la communication de l'appréciation du patrimoine aux jeunes Néo-Écossais.
Comment la coordination à travers le gouvernement peut être améliorée pour accroître les occasions pour les jeunes de connaître et toucher leur patrimoine? Le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a fait trois recommandations spécifiques qui encouragent le gouvernement à s'assurer que chaque enfant apprenne à propos du patrimoine de la Nouvelle-Écosse durant son cheminement scolaire et que le système d'éducation soit lié plus étroitement au mandat sur l'intendance du patrimoine.

Sur l'assurance d'une présentation du patrimoine provincial pertinente pour les Néo-Écossais d'aujourd'hui.
Comment le gouvernement peut-il découvrir les histoires et les thèmes de la province qui sont actuels et qui ont une place dans la conscience des résidents et des visiteurs? Pour être durables, les organisations culturelles et patrimoniales doivent demeurer pertinentes pour leur public. Il s'est opéré un changement fondamental dans la façon avec laquelle le public, et particulièrement les jeunes, recherche de l'information et accède à l'information ou dans la façon avec laquelle il fait l'expérience d'expositions et de programmes d'interprétation de grande qualité. Les musées et les autres installations patrimoniales doivent être perçus comme étant plus que des centres d'expositions, ils doivent être connus comme des endroits où le patrimoine peut être examiné et débattu, où les sujets et les défis auxquels les communautés font face peuvent être discutés et compris.

Sur l'encouragement des communautés à reconnaître la valeur de leurs propres patrimoine, langue et culture.
Qu'avons-nous besoin de changer ou de faire différemment pour impliquer diverses communautés de façon à s'assurer que toutes les communautés se retrouvent dans la présentation provinciale du patrimoine? Le groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board a recommandé de travailler avec des champions du patrimoine dans les communautés mi'kmaw, acadiennes et afro-néo-écossaises pour déterminer les possibilités d'accroître l'emphase sur le patrimoine de ces populations. Aussi, la préservation d'aspects plus tangibles de notre patrimoine demande une attention dans nos musées provinciaux : la langue, les histoires, les chansons, les habiletés, les croyances et les connaissances du passé.

Les enjeux critiques déterminés

À la suite des discussions, un large accord a été atteint à propos des possibilités et des enjeux les plus critiques à aborder dans une stratégie gouvernementale du patrimoine :

1. La planification et la prise de décision gouvernementales en matière de patrimoine ne sont pas intégrées, ni bien coordonnées, et il existe des possibilités de mieux partager les responsabilités patrimoniales.

2. Le système actuel de gestion des biens patrimoniaux n'est pas durable et il existe des possibilités d'explorer de nouveaux modèles de gestion des ressources patrimoniales plus inclusifs et efficaces.

3. Pertinence et valeur ne sont pas apparentes à une quantité importante de Néo-Écossais et il existe une possibilité de démontrer comment le patrimoine fait de la Nouvelle-Écosse un endroit vivant et dynamique où il fait bon vivre, apprendre, prospérer et qu'il est bon de visiter.

Des critères communs pour faire des choix
Le gouvernement gère et développe actuellement le patrimoine naturel et culturel de différentes façons, en utilisant des critères reliés à des mandats ministériels spécifiques. Pour guider une approche coordonnée, un ensemble de critères communs pour évaluer les options était nécessaire. Les critères suivants sont classés en ordre de priorité ou d'importance, la plus grande priorité au sommet de la liste.

L'option
- est réaliste, réalisable et nous rapproche de la vision
- améliore la durabilité (avoir les moyens de soutenir à long terme)

- améliore la pertinence du patrimoine pour nos publics, les résidents et les visiteurs
- renforce la capacité du gouvernement de la Nouvelle-Écosse à fournir, pour le bien public, une intendance aux objets et endroits patrimoniaux les plus importants complémente, améliore ou avantage des stratégies, des programmes ou des engagements existants (incluant des priorités gouvernementales plus larges et la voie commerciale)
- permet plutôt que gêne la responsabilité communautaire appropriée concorde avec les pratiques d'excellence en intendance du patrimoine (a démontré atteindre des résultats)
- permet de s'attendre à un appui répandu provenant d'intérêts patrimoniaux gouvernementaux et non gouvernementaux
- fournit des « victoires » à court terme qui donnent de l'énergie au processus de planification à long terme
- est bonne pour tous les Néo-Écossais
- apporte du potentiel de croissance économique

La recherche
Le rapport du groupe de travail chargé de la stratégie du patrimoine du Voluntary Planning Board est la recherche fondamentale à partir de laquelle le gouvernement a développé sa stratégie du patrimoine. Les informations rassemblées lors des consultations publiques du groupe de travail étaient d'une importance critique pour évaluer les perceptions ainsi que les besoins du public et du secteur du patrimoine. Cela a donné au gouvernement une occasion unique de voir le patrimoine avec un recul et hors des mandats distincts de ministères indépendants.

Le gouvernement a aussi appris des expériences d'autres juridictions, au Canada et dans le monde. Entre janvier et avril 2007, une recherche a exploré 32 stratégies et documents politiques à propos du patrimoine provenant du Canada, de l'Australie, de Nouvelle-Zélande, d'Europe et des États-Unis. Les documents étudiés sont énumérés à la fin de cette section.

Pendant la recherche, il est apparu clair que le patrimoine a différentes significations selon les individus interrogés. On définit le patrimoine comme naturel, culturel, historique, matériel, immatériel, indigène ou par une combinaison de ces qualités. Des conclusions, la plus frappante était probablement que les stratégies et les planifications du patrimoine intégraient rarement le patrimoine naturel avec le patrimoine culturel matériel et immatériel.
Contrairement aux efforts de développement d'une stratégie en Nouvelle-Écosse, comme prescrit par la définition publique élargie du patrimoine, dans les autres juridictions, le patrimoine était plus souvent considéré comme faisant partie d'une stratégie culturelle ou touristique. Malgré que le balayage ne fut pas complet, aucun exemple n'a été rencontré dans lequel les patrimoines naturel et culturel matériel et immatériel n'étaient englobés dans le mot « patrimoine ».

Toutefois, des points communs ont été découverts dans les thèmes et les orientations stratégiques. Plus particulièrement, les stratégies soulignent l'importance de la collaboration, de l'éducation, de la durabilité ainsi que de la préservation et de la conservation des ressources. Comme avec le processus de la Nouvelle-Écosse, les autres juridictions reconnaissent que l'application d'une stratégie pour atteindre des résultats requiert la participation de plusieurs intervenants et que le processus est plus grand qu'un seul ministère, qu'il est en fait plus grand qu'un seul ordre gouvernemental quelconque. Les plans d'action reflètent ce besoin de collaboration.

Limites
L'exploration de documents était limitée par sa nature même. Elle ne se voulait pas un sondage complet des stratégies mondiales ni une recherche exhaustive. Au contraire, le balayage pangouvernemental visait à fournir un contexte et à stimuler le raisonnement stratégique à travers le processus de planification.

Seuls les documents politiques et les stratégies du patrimoine disponibles numériquement sur le Web ont été considérés. De plus, les recherches sur Internet sont limitées aux termes utilisés (patrimoine et stratégie et gouvernement) et aux stratégies produites à l'intérieur des 10 dernières années.

Pour évaluer la pertinence des documents, un jugement qualitatif a été fait en utilisant des critères relatifs aux circonstances néo-écossaises. Par exemple, des questionnements ont considéré si le document était une stratégie gouvernementale ou sectorielle, si elle était intégrée à travers ministères et divisions, si elle donnait une définition large ou étroite du patrimoine et comment le processus de la stratégie ou de la planification avait été développé.

Étude de stratégie - Liste des documents

Australian Government Department of Environment and Heritage. (December 2005). *Australian Government Department of the Environment and Heritage: Heritage Strategy.* Retrieved from www.environment.gov.au/heritage/publications/strategy/index.html #download

Australian Heritage Council. (n.d.). *The Australian Heritage Council News and Information.* Retrieved from www.ahc.gov.au

British Columbia Ministry of Tourism, Sport and the Arts. (2006). *British Columbia Ministry of Tourism, Sport and the Arts, 2006/2007 - 2007/2008 Service Plan.*Retrieved from www.bcbudget.gov.bc.ca/2006/sp/tsa/tsa.pdf

Department of Environment and Heritage - Heritage Division. (2006). *Department of the Environment, Water, Heritage and the Arts - Heritage Division.*Retrieved from the Australian Government Department of the Environment, Water, Heritage and the Arts: www.deh.gov.au/hd

Department of the Environment and Heritage. (December 2003). *New national heritage system fact sheets.*Retrieved from the Australian Government Department of the Environment, Water, Heritage and the Arts: www.deh.gov.au/heritage/publications/factsheets/general.html

Doug Eadie. (2003). *Taking Command of Change: A Practical Guide for Applying the Strategic Development Process in State Historic Preservation Offices.* Retrieved from the U.S. National Park Service - Heritage Preservation Services: www.cr.nps.gov/hps/pad/PlanCompan/specifsit/StratMgmt/index.htm

English Heritage. (2005). *Making The Past Part Of Our Future: English Heritage Strategy 2005-2010.* Retrieved from www.english-heritage.org.uk/upload/pdf/final_strategy_doc.pdf

Environment Protection and Heritage Council Secretariat. (n.d.). *Integrated National Heritage Policy.* Retrieved from www.ephc.gov.au/heritage/outcomes_herit.html#Integrated_National_Heritage_Policy

Environment Protection and Heritage Council Secretariat. (n.d.). *Welcome to the Environment Protection and Heritage Council (EPHC).*Retrieved from www.ephc.gov.au

European Heritage Network. (2006). *National Heritage Policies: Changing Perspectives on the Heritage; Short and medium term priorities; Germany.*Retrieved from www.european-heritage.net/sdx/herein/national_heritage/voir.xsp?id=1.3_DE_en&qid=sdx_q4

Government of Newfoundland and Labrador. (2006). *Creative Newfoundland and Labrador: The Blueprint for Development and Investment in Culture.*Retrieved from www.tcr.gov.nl.ca/tcr/publications/2006/culturalplan2006.pdf

Heritage Services. (September 2000). *People, Time and Place; The London Borough of Barking and Dagenham Heritage Strategy.* Retrieved from the London Borough of Barking and Dagenham: http://www.barking-dagenham.gov.uk/4-heritage/pdf/her-strategy-01-11.pdf

Ministry for Culture and Heritage. (2004). *Policy for Government Departments' Management of Historic Heritage 2004.* Retrieved from www.mch.govt.nz/publications/her-policy/heritage-policy.html

Ministry for Tourism and Culture. (2006). *Malta's National Tourism Plan, Draft Discussion Document for External Consultation.*Retrieved from www.tourism.gov.mt/filebank/pdfs/TourismPLANNew.pdf

Ministry for Tourism and Culture. (2006). *National Strategy for Cultural Heritage.*Retrieved from www.tourism.gov.mt/Filebank/pdfs/Cultural_Heritage_Stratgey_final.pdf

Ministry for Tourism and Culture. (2006). *Tourism Policy for the Maltese Islands, 2007-2011.*Retrieved from www.tourism.gov.mt/filebank/pdfs/200706%20Policy%20-%20English%20version%20-%20final.pdf

National Heritage Board of Sweden. (2004). *Cultural Heritage - Past, Present and Future: Vital, Accessible, Meaningful! Vision and Strategy 2004-2006.*Retrieved from www.raa.se/cms/showdocument/documents/extern_webbplats/2006/januari/cultural_heritage_past_present_and_future.pdf

National Heritage Board of Sweden. (2005). *Cultural Heritage Tourism Strategy 2005-2007.* Retrieved from www.raa.se/cms/showdocument/documents/extern_webbplats/2005/april/cultural_heritage_tourism.pdf

Natural Heritage Trust. (2003). *Strategic Plan for National Investment Under the Natural Heritage Trust.*Retrieved from the Australian Government: www.nht.gov.au/publications/strategies/ncc-plan.html

National Incentives Taskforce for the Environment Protection and Heritage Council. (April 2004). *Making heritage happen: Incentives and Policy Tools for Conserving Our Historic Heritage - Summary Report.*Retrieved from www.ephc.gov.au/pdf/heritage/MakingHeritageHappenSumRpt010704.pdf

Parcs Canada (2004).*Agence Parcs Canada - Stratégie de développement durable 2004-2007, Maintien de l'intégrité écologique et commémorative.* Extrait de http://www.pc.gc.ca/docs/pc/strat/sdd-sds/images/SDS_03_jan26-fr.pdf

Patrimoine canadien. (2004). *Stratégie de développement durable 20024-2006, Patrimoine canadien.* Extrait de www.pch.gc.ca/pc-ch/pubs/sdd-sds/2004-2006/2004-2006_f.pdf

Peak District National Park Authority. (June 2005). *Peak Through Time. Cultural Heritage Strategy for the Peak District National Park.*Retrieved from http://www.peakdistrict.gov.uk/chstrategy.pdf

Scottish Executive. (August 2000). *Creating Our Future ...Minding Our Past - Scotland's National Cultural Strategy.*Retrieved from www.scotland.gov.uk/nationalculturalstrategy/docs/cult-00.asp

Scottish Museums Council. (2006). *A National Collections Development Strategy for Scotland's Museums.*Retrieved from http://194.200.63.26/pdfs/Publications/Collections_Development_Strategy.pdf

Secrétariat à la Culture et au Sport, gouvernement du Nouveau-Brunswick (2007). *Politique culturelle du Nouveau-Brunswick.* Extrait de www.gnb.ca/0007/policy/pdf/F-Report.pdf

State of Victoria, Department of Sustainability and Environment. (2006). *Victoria's Heritage: Strengthening our communities.*Retrieved from www.heritage.vic.gov.au/page.asp?ID=6

Steering Committee of the Association of Heritage Industries. (October 2001). *A New Cultural Heritage Strategy for Newfoundland and Labrador.* Retrieved from www.historictrust.com/pdf/heritage_policy_recommendations.pdf

Susan Buggey (2002). *La stratégie globale du patrimoine mondial et les sites culturels canadiens d'une valeur universelle exceptionnelle* Extrait de Parcs Canada : http://www.pc.gc.ca/progs/spm-whs/itm5-/page1_f.asp

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (le 31 mars 2006). *Stratégie sur les aires protégées du Yukon.* Extrait de http://www.nrtee-trnee.ca/fra/publications/etudes-de-cas/patrimoine-naturel/index-sapy-etude-de-cas-fra.html

Wilson, Nick. (2001). *Surrey's Heritage Strategy 2001.*Surrey County Council. Retrieved from Surrey County Council: www.surreycc.gov.uk/sccwebsite/sccwspublications.nsf/591f7dda55aad72a80256c670041a50d/2367e18a486f598180256e9400470240/$FILE/heritage-doc.pdf

ANNEXE D
COMMENTS S'ASSEMBLE LE TOUT

La Nouvelle-Écosse vit présentement une période dynamique emplie d'efforts pangouvernementaux sans précédent pour aborder la prospérité durable et l'avenir environnemental.

Notre stratégie de croissance économique, Possibilités pour une prospérité durable 2006, embrasse la vision d'une Nouvelle-Écosse florissante qui, d'ici 2010, sera le meilleur endroit au Canada pour vivre, travailler, faire des affaires et élever une famille. Réaliser cette vision nécessite que les cinq composantes de la capacité de production indiquées dans la stratégie de croissance soient encouragées, intégrées et développées. La stratégie du patrimoine est étroitement liée à quatre de ces composantes à travers les priorités qui s'intéressent au capital bâti, au capital naturel, au capital humain et au capital social.

Notre cadre de prospérité sociale, *Tisser les liens d'un tissu social durable*, met à profit et complète notre stratégie de croissance en incorporant une perspective à long terme de la planification et grâce à des politiques qui supportent une vision dans laquelle une contribution significative est une possibilité pour tous à l'intérieur d'une province sécuritaire et créative .

Le patrimoine est inhérent à cette vision de bien des façons. Il est intrinsèque à notre sens identitaire, à notre sens communautaire et à notre fierté en tant que Néo-Écossais. À travers les initiatives soulignées dans notre stratégie du patrimoine, *Un riche passé — Un avenir précieux*, des occasions de s'impliquer dans le patrimoine naturel et culturel et de le célébrer seront promues afin de cultiver le sens communautaire qui définit ce que nous sommes en tant que Néo-Écossais. Les efforts pour accroître la reconnaissance de la valeur et de la pertinence du patrimoine néo-écossais pour la population aideront à soutenir notre riche patrimoine provincial et à bâtir ce sens communautaire qui alimente notre créativité et protège nos valeurs. Les initiatives prioritaires qui abordent l'éducation et l'éducation permanente assureront que les compétences traditionnelles sont développées plutôt que perdues et que les installations à vocation patrimoniales fournissent des expériences interprétatives et éducatives aux visiteurs et aux travailleurs.

À travers des activités conçues pour consolider les relations et la coordination entre les gens, les organisations et les gouvernements partageant une responsabilité envers l'intendance du patrimoine, la stratégie du patrimoine influencera positivement la collaboration pour soutenir le patrimoine de façon à assurer sa viabilité et sa vitalité présentement et à l'avenir.

Ces éléments sont essentiels au succès de la loi sur les objectifs environnementaux et la prospérité durable (*Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act*) (avril 2007). Cet article de législation rassemble l'économie et l'environnement en reconnaissant leur interdépendance. Il reconnait que la Nouvelle-Écosse peut croître économiquement sans affecter négativement l'environnement. En proclamant cette législation, le gouvernement a fait un pas significatif pour aborder les défis, profondément ancrés dans le système, qui peuvent gêner la croissance durable.

La stratégie du patrimoine met à profit cette législation en procurant une direction politique et des occasions de développer l'autorité requise pour améliorer l'intendance du patrimoine. Les initiatives conçues pour assurer l'intégrité de notre patrimoine naturel, nos terres et nos écosystèmes, sont présentées en évidence dans *Un riche passé — Un avenir précieux*, en particulier celles qui supportent les activités des stratégies naissantes sur la gestion des ressources en eau et sur les ressources naturelles.

Toutes ces initiatives sociales s'unissent pour soutenir la vision gouvernementale d'une « Nouvelle-Écosse renouvelée ». Toutes sont liées et importantes.

Pour le citoyen, par contre, cela n'a rien à voir avec la législation, l'initiative politique, la stratégie ou un autre nouveau projet. Ce qui est important, c'est d'entretenir ce mode de vie qui lui est cher, nos communautés et les valeurs qui leur permettent de prospérer. Les efforts du gouvernement sont prépondérants à l'atteinte de cette vision. Améliorer la protection et la gestion du patrimoine de la Nouvelle-Écosse, grâce à une stratégie, est une part vitale de ce processus.